



plus proche, plus mobile

**Mobul**  
**Bulle | Morlon | Le Pâquier | Riaz | Vuadens**  
**Projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération**  
**Plan directeur d'agglomération**

**Fiches de mesure**



Editeur

Mobul : Communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz, Vuadens

Mandataire

Bureau team+, Bulle, Lausanne, Martigny

Crédits photographiques et illustrations

Bureau team+, Bulle, Lausanne, Martigny

Page de couverture

Office fédéral de la topographie, Etat de Fribourg

Site internet

[www.mobul.ch](http://www.mobul.ch)

## Liste des mesures - PA4 Mobul - Septembre 2020

Catégories	N°	Désignation de la mesure
<b>Paysage</b>		
	P1	Transcription du thème "paysage et nature" dans les PAL
	P2	Vision d'ensemble des parcs publics
	P3	Etablissement de visions pour les périmètres de réaménagement
	P4	Accompagnement paysager et biologique des liaisons de mobilité douce
<b>Urbanisation</b>		
	U1	Transcription du thème "urbanisation" dans les PAL
	U2	Suivi et mise en œuvre des sites stratégiques
	U3	Elaboration d'une vision d'ensemble et de concepts pour le pôle d'activités de Planchy
<b>Mesures de planification supérieure</b>		
	sup.1	Assainissement / réaménagement de l'accrochage nord à la H189
	sup.2	Etude de haltes ferroviaires à Planchy, Buissons et Epagny
<b>1. Capacité des routes - pas de mesure</b>		
<b>2. Gestion du trafic - pas de mesure</b>		
<b>3. Valorisation / sécurisation de l'espace routier (ER)</b>		
<i>Mesure A</i>	ER.A1	Liaison multimodale entre le passage inférieur de Planchy et Combes nord
	ER.A2	Liaison multimodale sur la rue de la Léchère entre la rue de la Sionge (y.c.) et la route des Monts à Riaz
	ER.A3	Liaison multimodale sur l'axe Pâla - Sous-Crêts entre le giratoire des Crêts et la ZI Planchy
<i>Paquet A</i>	ER.A4	Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, catégorie <i>Valorisation de l'espace routier</i> , horizon A
	ER.A4.1	Valorisation multimodale de la route des Roseires entre le Pont de l'Harmonie et la rue de l'Ancien-Comté
<i>Paquet B</i>	ER.B1	Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, catégorie <i>Valorisation de l'espace routier</i> , horizon B
	ER.B1.1	Valorisation multimodale de la route de Morlon entre ses intersections avec la rue de Corbières et la route du Verdrel
<b>4. Plateformes multimodales (PM)</b>		
<i>Mesure C</i>	PM.C1	Création d'un hub mobilité à Planchy
	PM.C2	Valorisation de la future halte entre Bulle et la Tour-de-Trême à proximité du PAD Les Buissons
	PM.C3	Valorisation de la halte réaménagée à la hauteur du PAD La Parqueterie
<b>5. Mobilité douce (MD)</b>		
<i>Mesure A</i>	MD.A1	Aménagement de la Voie verte au sud des voies ferrées entre le chemin de Planchy et la rue de l'Eglise à Vuadens
<i>Paquet A</i>	MD.A2	Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, catégorie <i>Mobilité douce</i> , horizon A
	MD.A2.1	Liaison MD à travers le quartier entre le chemin de Pré-Vert et la rue de la Berra
	MD.A2.2	Perméabilité MD entre le chemin de Bouleyres et la rue du Vieux-Pont
	MD.A2.3	Liaison MD à l'est des voies ferrées entre la rue de la Colline et le chemin de Sautau
	MD.A2.4	Liaison MD le long du bois de Sautaux
	MD.A2.5	Liaison MD entre le chemin du Motélon et le lac de Gruyères
	MD.A2.6	Liaison MD le long de la Sionge entre la rue de la Gruyère et la route du Village (Echarlens)
	MD.A2.7	Liaison cyclable le long de la route de Pra-Riond entre le giratoire du Cloalet et le giratoire d'entrée de la Commune de Broc
	MD.A2.8	Liaison cyclable le long de la route de l'Intyamon entre le giratoire du Cloalet et l'entrée du village d'Epagny (Gruyères)
	MD.A2.9	Liaison cyclable le long de la route de Montbarry entre la gare du Pâquier et la route du Moléson (Gruyères)
	MD.A2.10	Création de 500 places vélo sur l'agglomération
<i>Paquet B</i>	MD.B1	Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, catégorie <i>Mobilité douce</i> , horizon B
	MD.B1.1	Aménagement d'une Voie verte centrale entre la gare de Bulle et le PAD Arsenal
	MD.B1.2	Passerelle au-dessus de la Trême à côté du pont de l'Harmonie
<i>Mesure C</i>	MD.C1	Création d'une passerelle au-dessus de la H189 entre Bulle et Riaz
<b>6. Tram / chemins de fer urbains - pas de mesure</b>		
<b>7. Bus / infrastructures des TP (TP)</b>		
<i>Mesure A</i>	TP.A1	Electrification des terminus du réseau TP urbain
<i>Paquet A</i>	TP.A2	Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires, catégorie <i>Valorisation d'arrêts de bus</i> , horizon A
	TP.A2.1	Adaptation de la rue Pierre-Alex à la circulation du réseau TP urbain
	TP.A2.2	Adaptation de la route du Lac à la circulation du bus urbain entre l'arrêt "Morlon, Eglise" et la presqu'île
	TP.A2.3	Aménagement définitif (chaussée et quais) des arrêts du réseau TP urbain
	TP.A2.4	Harmonisation et valorisation des arrêts du réseau TP urbain
	TP.A2.5	Liaison d'accessibilité MD à la gare "La Tour Village" à l'est des voies ferrées depuis la rue Joli-Site
	TP.A2.6	Chemins MD d'accessibilité à l'arrêt TP "St-Joseph" (ligne 2) entre les rues Dom Hermann et les Agges
<b>8. Infrastructures publiques de transport pour la mobilité électrique en matière de transports privés - pas de mesure</b>		
<b>9. Transport de marchandises et logistique - pas de mesure</b>		

MESURE P1	TRANSCRIPTION DU THEME « PAYSAGE ET NATURE » DANS LES PAL
Catégorie de mesure : Paysage	
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz, Vuadens	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>Les visions et stratégies liantes du PDA doivent obligatoirement être retranscrites dans les dossiers directeurs des PAL respectifs de chaque commune. En principe, elles ont jusqu'à 2025.                  Au minimum, les stratégies suivantes doivent être retranscrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Entités paysagères : collines, plaines et cours d'eau</li> <li>&gt; Parcs agricoles d'agglomération</li> <li>&gt; Parcs agricoles de proximité</li> <li>&gt; Parcs urbains</li> <li>&gt; Parcs intégrant des équipements publics bâtis</li> <li>&gt; Espaces publics</li> <li>&gt; Alignement d'arbres, continuités paysagères, limites de l'urbanisation</li> <li>&gt; Liaison MD de caractère paysager et biologique</li> <li>&gt; Valorisation des cours d'eau et de leurs abords</li> <li>&gt; Périmètre de réaménagement</li> </ul> <p>Toute modification partielle et générale de PAL ainsi que tout projet de PAD (dont les modifications) doivent respecter les stratégies mentionnées.</p> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b>                  Mesure(s) du PA1 en relation : -                  Mesure(s) du PA3 en relation : P1                  Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : P2, P3, P4, U1</p>	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%;"> <p> <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre d'urbanisation  <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Secteur urbain  <span style="background-color: #333333; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Secteur central  <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Extension du périmètre d'urbanisation pour des zones d'activités  <span style="background-color: #808080; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Secteur à densification limitée                 </p> <p> <span style="background-color: #00ff00; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc urbain  <span style="background-color: #008000; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc intégrant des équipements publics bâtis  <span style="background-color: #ffff00; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Espace public  <span style="border-bottom: 1px dotted black; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Alignement majeur d'arbres  <span style="border-bottom: 1px solid green; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Liaison MD de caractère paysager et biologique  <span style="border: 1px solid orange; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre de réaménagement  <span style="border-bottom: 1px dashed blue; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Valorisation des cours d'eau et de leurs abords                 </p> <p> <span style="background-color: #c0c0c0; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc agricole d'agglomération  <span style="background-color: #90ee90; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc agricole de proximité  <span style="border-bottom: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Bâtiment de contact entre agriculture et urbanisation  <span style="border-bottom: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Continuité paysagère  <span style="border-bottom: 1px solid green; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Corridor à faune                 </p> <p> <span style="background-color: #666666; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Forêt  <span style="background-color: #808080; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Berges et cours d'eau                 </p> </div> <div style="width: 35%; font-size: small;"> <p> <span style="border-bottom: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre d'urbanisation  <span style="background-color: #cccccc; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Secteur urbain  <span style="background-color: #333333; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Secteur central  <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Extension du périmètre d'urbanisation pour des zones d'activités  <span style="background-color: #808080; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Secteur à densification limitée                 </p> <p> <span style="background-color: #00ff00; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc urbain  <span style="background-color: #008000; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc intégrant des équipements publics bâtis  <span style="background-color: #ffff00; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Espace public  <span style="border-bottom: 1px dotted black; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Alignement majeur d'arbres  <span style="border-bottom: 1px solid green; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Liaison MD de caractère paysager et biologique  <span style="border: 1px solid orange; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre de réaménagement  <span style="border-bottom: 1px dashed blue; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Valorisation des cours d'eau et de leurs abords                 </p> <p> <span style="background-color: #c0c0c0; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc agricole d'agglomération  <span style="background-color: #90ee90; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parc agricole de proximité  <span style="border-bottom: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Bâtiment de contact entre agriculture et urbanisation  <span style="border-bottom: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Continuité paysagère  <span style="border-bottom: 1px solid green; display: inline-block; width: 15px; margin-right: 5px;"></span> Corridor à faune                 </p> <p> <span style="background-color: #666666; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Forêt  <span style="background-color: #808080; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Berges et cours d'eau                 </p> </div> </div>	

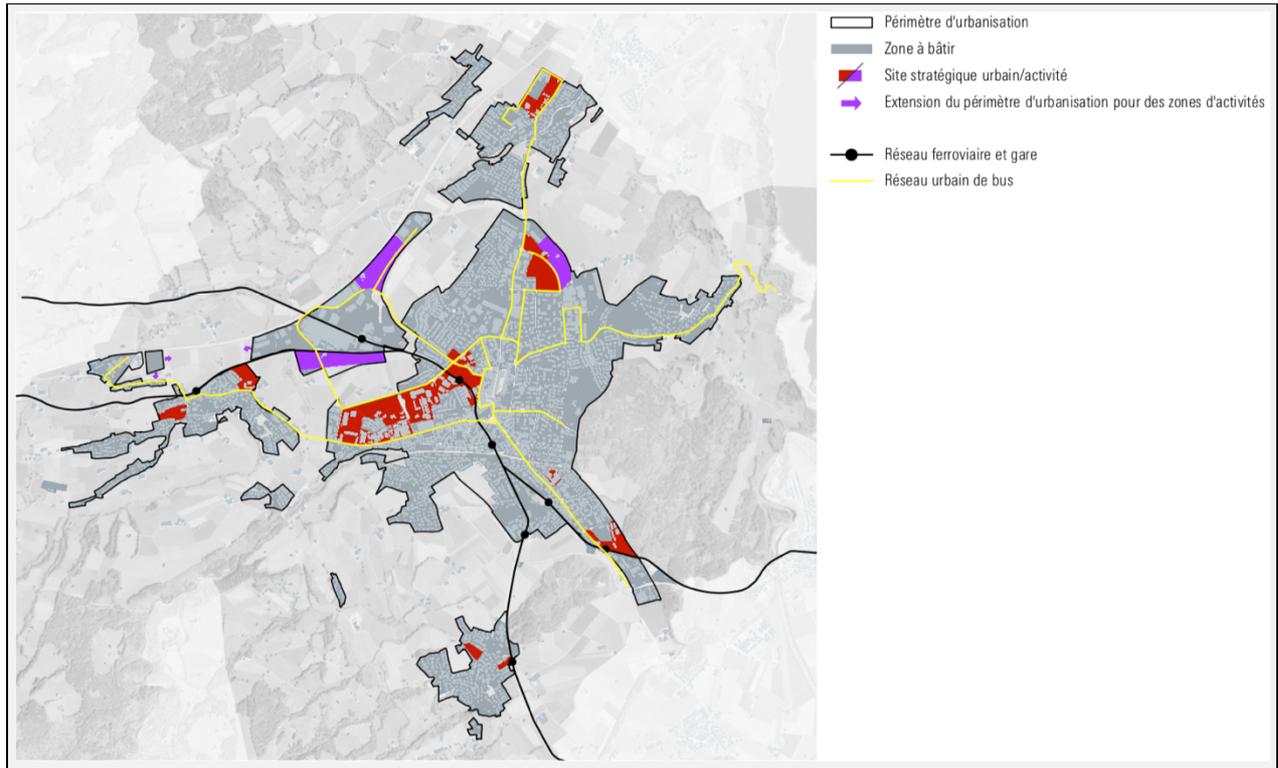
MESURE P2	VISION D'ENSEMBLE DES PARCS PUBLICS
Catégorie de mesure : Paysage	
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz, Vuadens	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>L'agglomération doit élaborer une vision d'ensemble des parcs de l'agglomération. En principe, elle a jusqu'à 2028. La vision d'ensemble doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Recenser les parcs existants et potentiels ;</li> <li>&gt; Évaluer leur mise en réseau ;</li> <li>&gt; Définir des objectifs portant sur les valeurs paysagères, biologiques et d'usages des parcs.</li> </ul> <p><b>Tâches de l'agglomération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Définit et pilote un processus d'étude à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul> <p><b>Tâches des communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Assure le suivi de l'étude, notamment en mettant à disposition de l'agglomération un répondant sur cet objet.</li> <li>&gt; Intègre les enseignements de l'étude dans les outils communaux (en principe le PAL) et sa gestion des espaces verts.</li> </ul> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b>                      Mesure(s) du PA1 en relation : -                      Mesure(s) du PA3 en relation : P1, P2                      Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : P1, P3, P4, U1</p>	
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%;"> <p>■ Parc urbain</p> <p>■ Parc intégrant des équipements publics bâtis</p> <p>■ Parc agricole d'agglomération</p> <p>■ Parc agricole de proximité</p> <p>..... Alignement majeur d'arbres</p> <p>— Liaison MD de caractère paysager et biologique</p> <p>■ Bâtiment de contact entre agriculture et urbanisation</p> <p>/// Continuité paysagère</p> <p>    Corridor à faune</p> <p>■ Forêt</p> <p>■ Berges et cours d'eau</p> <p>□ Périmètre d'urbanisation</p> <p>■ Zone à bâtir</p> <p>➔ Extension du périmètre d'urbanisation pour des zones d'activités</p> </div> </div>	

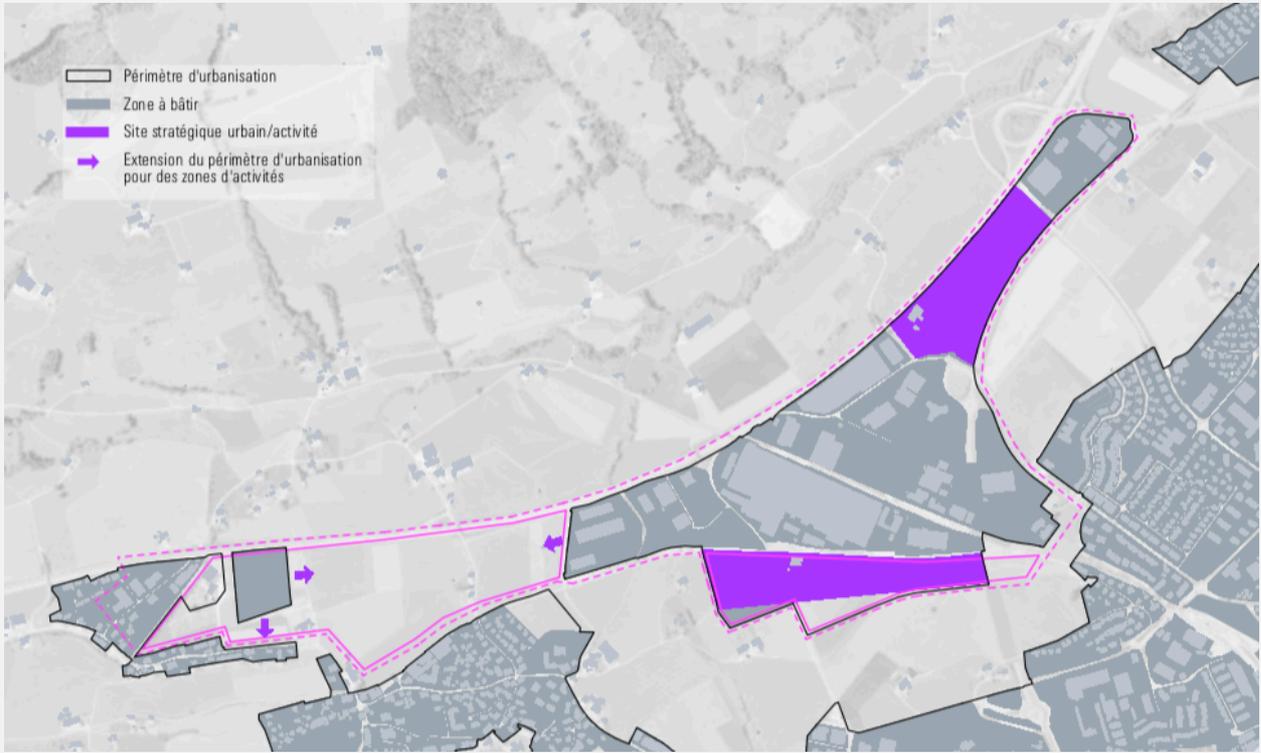
<b>MESURE P3</b>	<b>ETABLISSEMENT DE VISIONS POUR LES PERIMETRES DE REAMENAGEMENT</b>
Catégorie de mesure : Paysage	
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bulle, Morlon, Riaz, Vuadens	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>L'agglomération doit élaborer une vision à long terme pour chacun des trois secteurs concernés par des périmètres de réaménagement. Ces visions permettront aux communes concernées de coordonner leurs efforts le long de ces axes structurants et de renforcer qualitativement les effets des mesures infrastructurelles prévues dans ces secteurs.</p> <p>En principe, l'agglomération a jusqu'à 2028.</p> <p>La vision constitue en un plan d'intention pour le secteur concerné (illustration, schéma, esquisse et autres permettant d'établir des principes d'aménagement). Au minimum, les éléments suivants doivent être résolus par ces études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le traitement paysager des axes ;</li> <li>&gt; L'organisation du bâti ;</li> <li>&gt; L'aménagement de la voirie pour les différents modes de transport ;</li> <li>&gt; La transition vers les espaces agricoles ;</li> <li>&gt; Le renforcement des qualités biologiques des sites ou leur création.</li> </ul> <p><b>Tâches de l'agglomération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Définit et pilote un processus d'étude à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul> <p><b>Tâches des communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Assure le suivi de l'étude, notamment en mettant à disposition de l'agglomération un répondant sur cet objet.</li> <li>&gt; Intègre les enseignements de l'étude dans les outils communaux (en principe le PAL) et sa gestion de l'entretien des routes et autres équipements publics en relation.</li> </ul> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b></p> <p>Mesure(s) du PA1 en relation : -</p> <p>Mesure(s) du PA3 en relation : P1, P2</p> <p>Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : P1</p>	

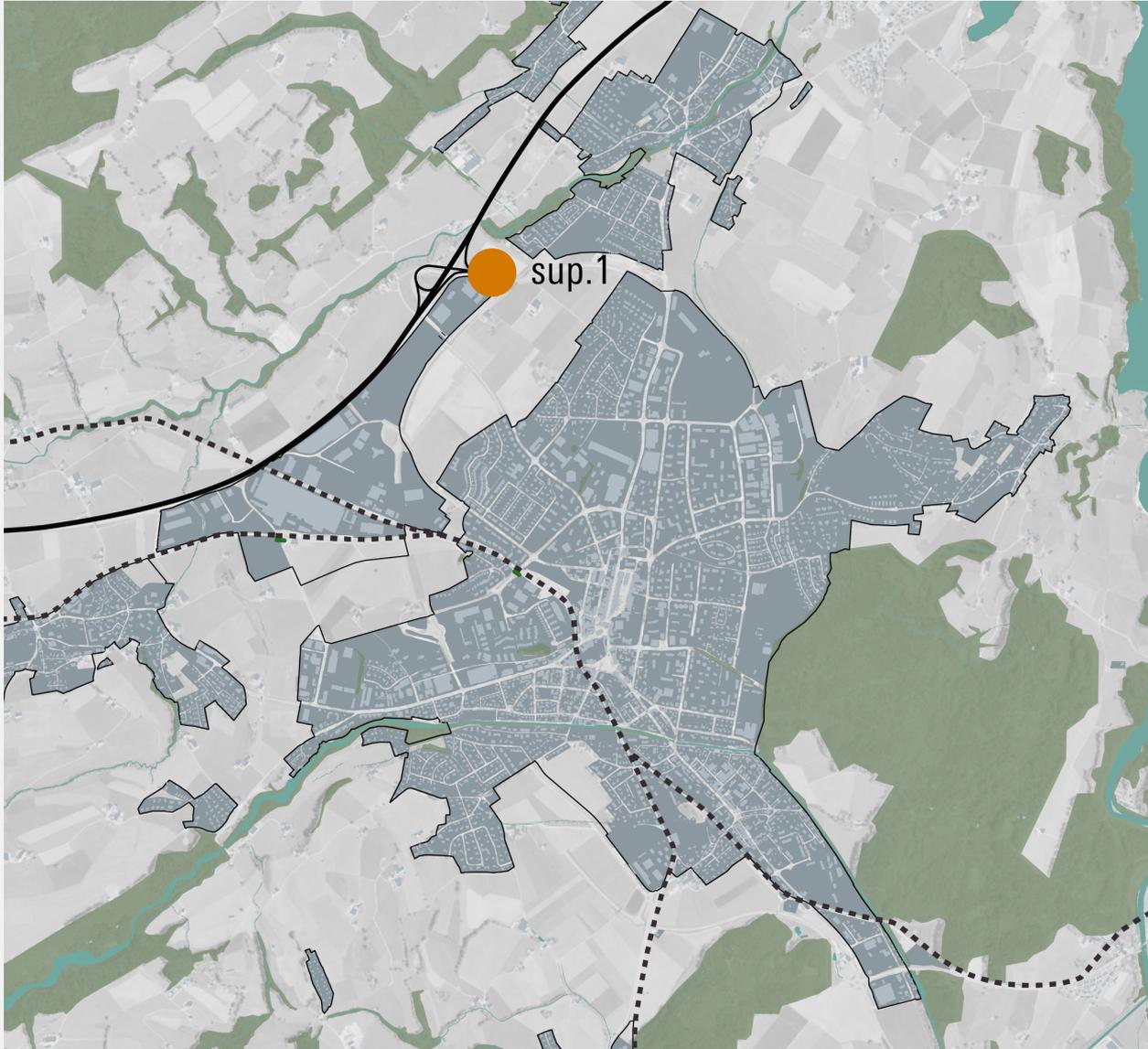
<b>MESURE P4</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER ET BIOLOGIQUE DES LIAISONS DE MOBILITE DOUCE</b>
Catégorie de mesure : Paysage	
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz, Vuadens	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>L'aménagement des voies de mobilité douce indiquées en plan doit prévoir des plantations. Pour tout projet de réalisation de voies de mobilité douce, des plantations (arborisation, haies et arbustes, herbacées, etc.) doivent être prévues en relation avec le site. En principe, les plantations sont indigènes et adaptées à la station. Le projet s'accompagne de réflexions sur les revêtements (si possible perméables), le mobilier (bancs, luminaires, fontaines, pompes à vélos), etc.</p> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b>                  Mesure(s) du PA1 en relation : -                  Mesure(s) du PA3 en relation : P1, P2                  Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : Paquets MD.A1, MD.A2, MD.B1, ER.A et B.</p>	

MESURE U1	TRANSCRIPTION DU THEME « URBANISATION » DANS LES PAL
Catégorie de mesure : Urbanisation	
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz, Vuadens	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>Les visions et stratégies liantes du PDA doivent obligatoirement être retranscrites dans les dossiers directeurs des PAL respectifs de chaque commune. En principe, elles ont jusqu'à 2025.                      Au minimum, les stratégies suivantes doivent être retranscrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Périmètre d'urbanisation</li> <li>&gt; Secteur urbain et central</li> <li>&gt; Sites stratégiques</li> <li>&gt; Vision d'ensemble et concepts urbanistiques des zones d'activités de Planchy</li> <li>&gt; Potentiels en zone à bâtir</li> <li>&gt; Secteur à densification limitée</li> </ul> <p>Toute modification partielle et générale de PAL ainsi que tout projet de PAD (dont les modifications) doivent respecter les stratégies mentionnées.</p> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b>                      Mesure(s) du PA1 en relation : -                      Mesure(s) du PA3 en relation : U1                      Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : U2, U3</p>	

MESURE U2	SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES SITES STRATEGIQUES
Catégorie de mesure : Urbanisation	
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz, Vuadens	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>Les communes sont responsables de la mise en œuvre de leurs sites stratégiques. Préalablement au développement des sites, un accord-cadre est établi entre la commune et le(s) propriétaire(s) sur la base du PA. Il définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le calendrier d'élaboration du projet ;</li> <li>&gt; Les intervenants ;</li> <li>&gt; Le type de processus ;</li> <li>&gt; Les modalités de financement des études et des mesures d'équipements nécessaires au quartier, dans le site ou à l'extérieur.</li> </ul> <p>Sauf exception justifiée par des études détaillées, les sites stratégiques doivent suivre les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; PAD rendus obligatoires et définition d'objectifs ;</li> <li>&gt; Densité correspondant aux critères définis par le PA ;</li> <li>&gt; Mixité fonctionnelle importante pour les sites stratégiques urbains ;</li> <li>&gt; Coordination avec les mesures infrastructurelles du PA et les autres mesures éventuelles d'équipements de détail.</li> </ul> <p>Toute modification partielle de PAL doit respecter les sites stratégiques du PA. L'étude des PAD est en tous les cas l'occasion d'adapter le PAL selon les nécessités.</p> <p>Les sites stratégiques d'activités sont coordonnés avec l'ARG, responsable du PDR (cf également mesure U3).</p> <p><b>Tâches de l'agglomération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préavise les projets de PAL et PAD, en vérifiant la conformité du projet au PA/PDA.</li> <li>&gt; Participe au suivi des études liées aux sites stratégiques, dans le cadre de l'accord-cadre conclu.</li> </ul> <p><b>Tâches des communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Transcrivent les sites stratégiques dans le dossier directeur et le dossier d'affectation.</li> <li>&gt; Décrivent et justifient dans le rapport concerné les transcriptions effectuées.</li> <li>&gt; Préalablement au développement de ces sites, la commune établit un accord-cadre avec le(s) propriétaire(s) concerné(s).</li> </ul> <p><b>Tâches du canton</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Accompagne les communes dans la transcription des sites stratégiques dans le PAL.</li> <li>&gt; Préavise les projets de PAL, notamment en vérifiant la conformité du projet de PAL au PA/PDA.</li> <li>&gt; Participe, si besoin, au suivi des études liées aux sites stratégiques, dans le cadre de l'accord conclu.</li> </ul> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b>            Mesure(s) du PA1 en relation : U2 à U5            Mesure(s) du PA3 en relation : U2            Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : U1, U3, P2, P3 et multiples mesures infrastructurelles</p>	



MESURE U3	ELABORATION D'UNE VISION D'ENSEMBLE ET DE CONCEPTS POUR LE POLE D'ACTIVITES DE PLANCHY
Catégorie de mesure : Urbanisation	
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bulle et Vuadens	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>Élaborer une <i>vision d'ensemble (masterplan)</i> du développement de Planchy (toute la ZACT de Planchy) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Parallèlement ou préalablement à l'élaboration des mesures infrastructurelles A localisées dans le site ;</li> <li>&gt; Coordination et instances concernées : communes de Bulle et Vuadens, Mobul, ARG, Services cantonaux ;</li> <li>&gt; Pilotage : Mobul ;</li> <li>&gt; La vision d'ensemble doit traiter de la zone existante, des extensions de zone prévues et des différents thèmes concernés (paysage, aménagement, densification, stationnement, accessibilité, etc.) et formuler des mesures à intégrer dans les planifications locales.</li> </ul> <p>Élaborer un <i>concept urbanistique</i> pour la ZACT régionale de Planchy sud.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pilotage : Ville de Bulle.</li> </ul> <p>Élaborer un <i>concept urbanistique</i> pour la ZACT cantonale le long de l'autoroute (Les Kà).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pilotage : commune de Vuadens.</li> </ul> <p>MOBUL a un an dès l'approbation du PA4/PDA pour établir la vision d'ensemble. Dès que celle-ci est approuvée par le CODIR, les communes ont deux ans pour intégrer les mesures formulées par la vision d'ensemble dans leur PAL.</p> <p>Dès qu'une mise en zone est nécessaire (en parallèle ou suite aux études ci-dessus), lancer la procédure de mise en zone (modification partielle du PAL) en respectant les critères du PDCant, du PDR, du PA4/PDA (dont les mesures préconisées par la vision d'ensemble).</p> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b></p> <p>Mesure(s) du PA1 en relation : -</p> <p>Mesure(s) du PA3 en relation : U1, U2</p> <p>Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : multiples mesures infrastructurelles</p>	
 <p> <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre d'urbanisation  <span style="background-color: #4a7c8c; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Zone à bâtir  <span style="background-color: #8e44ad; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Site stratégique urbain/activité  <span style="border-bottom: 2px dashed #e91e63; width: 15px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Extension du périmètre d'urbanisation pour des zones d'activités         </p>	

<b>MESURE SUP.1</b>	<b>ASSAINISSEMENT/REAMENAGEMENT DE L'ACCROCHAGE NORD A LA H189</b>
Maître d'ouvrage : OFROU, Canton	
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>Au niveau de la sortie d'autoroute, certains dysfonctionnements existent, notamment en heure de pointe, où la capacité utilisée du giratoire atteint des valeurs très hautes. De plus, ce secteur s'est révélé accidentogène ces dernières années. Le giratoire d'accrochage doit donc être modifié.</p>	
<b>INTERFACE AVEC LES RESEAUX DE TRANSPORT DE L'AGGLOMERATION</b>	
<p>Son assainissement permettrait d'améliorer la saturation des carrefours d'accrochage et de réduire le nombre d'accidents dans ce secteur. Le rôle de distribution du trafic de la H189 dans l'agglomération serait ainsi renforcé, tout en préservant les secteurs sensibles d'un report de trafic non souhaitable (notamment la Commune de Vuadens)</p>	
	

<b>MESURE SUP.2</b>	<b>ETUDE DE HALTES FERROVIAIRES A PLANCHY, BUISSONS ET EPAGNY</b>
---------------------	---

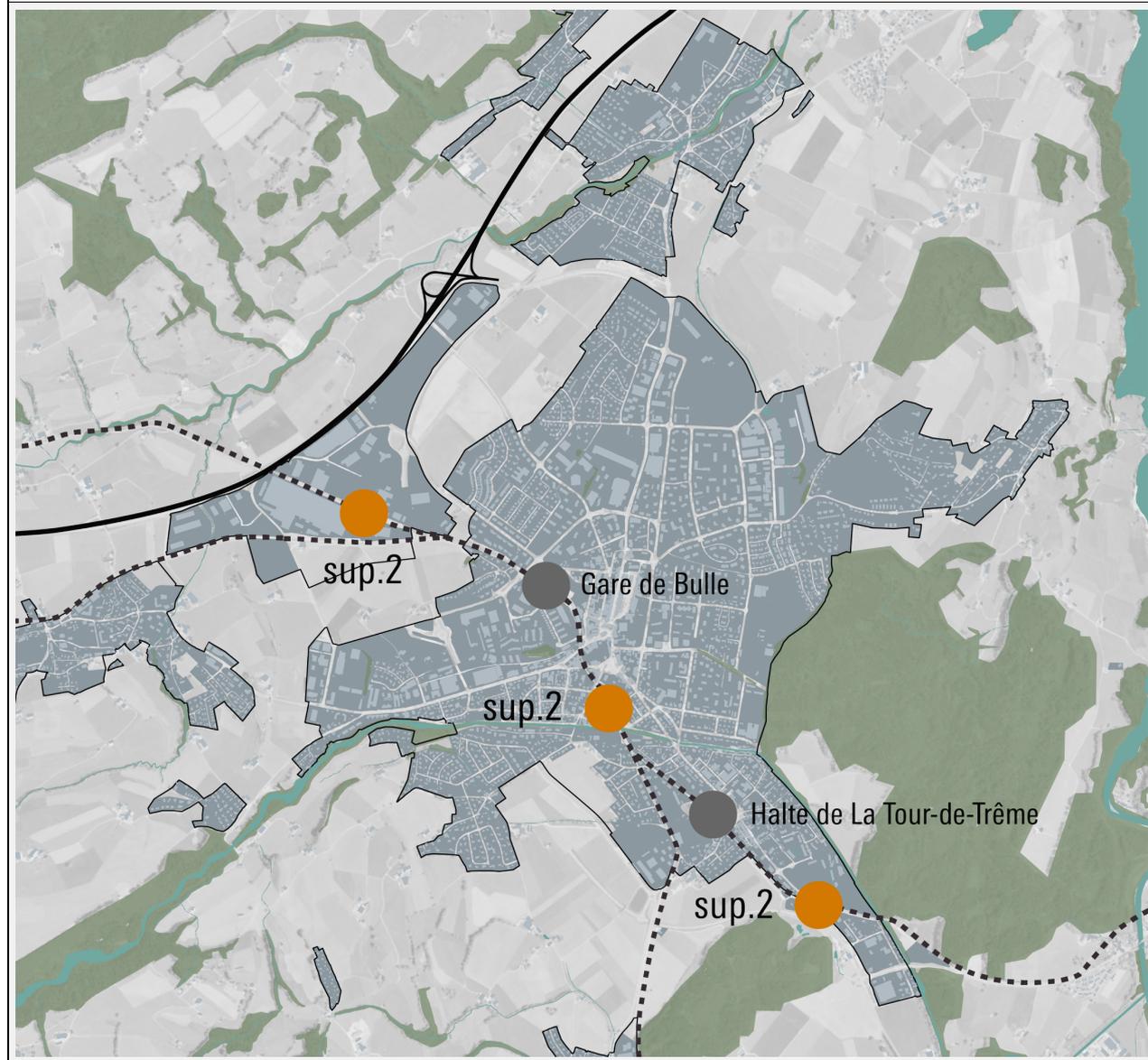
Maître d'ouvrage : Canton, TPF, Mobul

**DESCRIPTION**

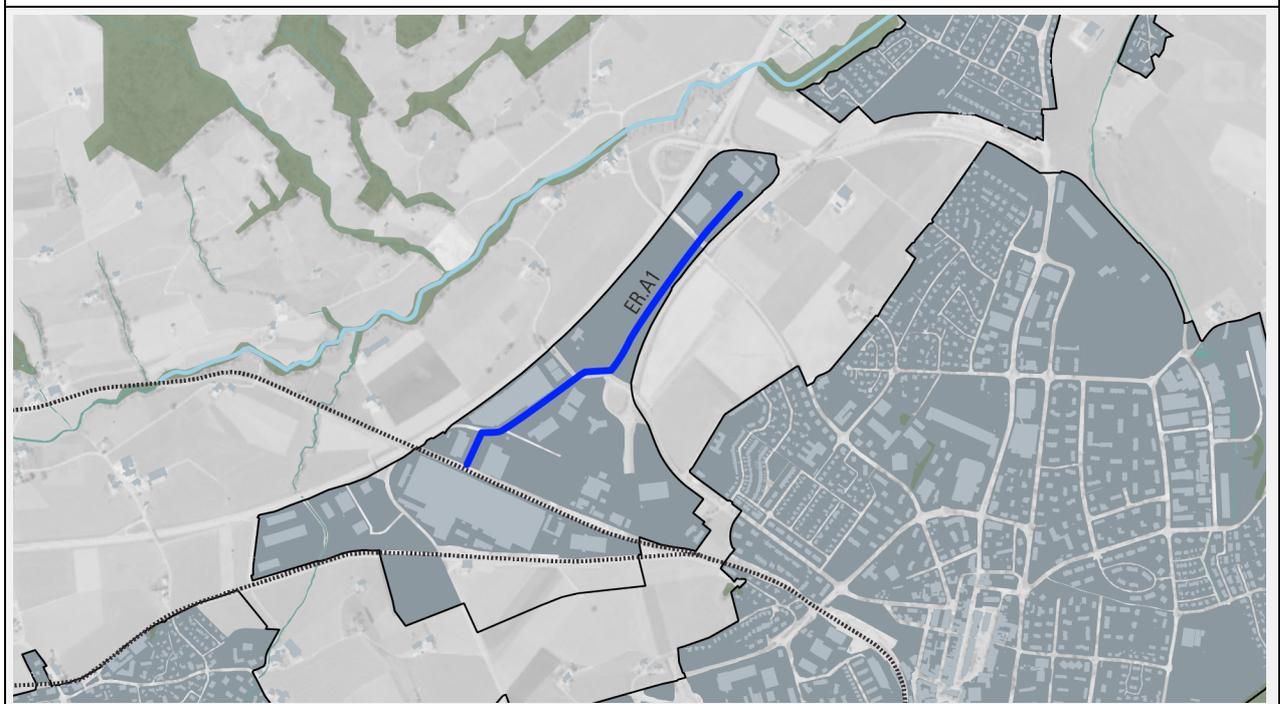
Les haltes de Planchy et Epagny ont été fermées pour différentes raisons d'exploitation, notamment en lien avec le prolongement de la ligne Romont - Broc. Mobul regrette ces abandons et plus généralement le manque de desserte ferroviaire de son territoire. Dans sa vision de tram-train gruérien, les 4 haltes du RER envisagées au sein du territoire, complémentaires à la gare de Bulle et au réseau urbain, permettent de valoriser une infrastructure ferroviaire existante, compléter la desserte du territoire et de structurer l'agglomération autour d'un axe TP fort.

**INTERFACE AVEC LES RESEAUX DE TRANSPORT DE L'AGGLOMERATION**

Le tram-train limiterait les temps de trajet en faveur d'une meilleure compétitivité face à la voiture, notamment pour les connexions vers l'extérieur. Pour les voyageurs, la perte de temps liée à l'augmentation des arrêts est minime et contrebalancée par la diminution sensible des temps d'accès aux différentes haltes ainsi que par l'augmentation des connexions possibles. Il s'agirait de développer ces trois haltes en les intégrant dans la planification PRODES. La valorisation de ces haltes en véritables interfaces multimodales, afin de rendre attractif l'usage des TP vers l'extérieur de l'agglomération, sont prévues à l'horizon C de cette génération.



<b>MESURE ER.A1</b>	<b>LIAISON MULTIMODALE ENTRE LE PASSAGE INFÉRIEUR DE PLANCHY ET COMBES NORD</b>	
Catégorie de mesure : Valorisation / sécurisation de l'espace routier Sous-catégorie : Tronçon routier	<b>Priorité : A</b>	
Territoire(s) concerné(s) : Bulle	Coûts : CHF <i>d'ici juin 2021</i> .-	
<b>DESCRIPTION</b>		
<p>La mesure comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aménagement d'un cheminement MD mixte de 3.5 m de large entre le PI Industrie et la rue de l'Industrie ;</li> <li>&gt; Aménagement d'un trottoir mixte continu de 3.5 m de large le long de la rue de l'Industrie jusqu'à la traversée sécurisée (à créer) le reliant au chemin existant (parcelle 7'427) qui contourne le giratoire d'accrochage à la H189 ;</li> <li>&gt; Création d'une nouvelle branche, adaptée aux bus, au giratoire du chemin des Crêts et aménagement de l'espace routier jusqu'à Combes nord avec, à l'est, une traversée sécurisée et un site propre mixte MD continu et paysager de 4 m de large ainsi qu'à l'ouest, un trottoir de 2.25 m de large et une traversée pour rejoindre le cheminement est, entre ce giratoire et le PI Combes nord (voir ci-dessous) ;</li> <li>&gt; Création d'un PI adapté aux bus et à la MD (chaussée 6.3 m et cheminement piéton 2.5 m) pour connecter Prila à Combes nord ;</li> <li>&gt; Aménagement d'une liaison MD large de 2.5 m vers la rue de la Léchère au niveau du PI Combes nord ;</li> <li>&gt; Aménagement de la chaussée avec un cheminement piéton de 2.5 m de large entre le PI et les arrêts TP projetés à Combes nord.</li> </ul> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b></p> <p>Mesure(s) du PA1 en relation : 21b (B, non cofinancée par la Confédération) - amélioration prioritaire des liaisons MD vers la ZA de Planchy</p> <p>Mesure(s) du PA3 en relation : [2125.3.015] - 3.5 (A, décalée en C par la Confédération) - création d'arrêts pour la ligne 3 [2125.3.022] - 6.3 (A) - création de la Voie verte</p> <p>Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : ER.A2 / TP.A1 / TP.A2.3</p> <p><b>Impact sur l'environnement :</b> Pas de conflit.</p>		



## OPPORTUNITE ET UTILITE

### Opportunité

Besoin d'action :

- > Améliorer et compléter le réseau TP urbain pour desservir les futurs quartiers à haute densité
- > Densifier le réseau MD

### Utilité

- > *Transports* : Amélioration combinée de l'offre et de l'attractivité du réseau MD et du réseau TP urbain avec des cheminements attractifs et sécuritaires permettant de rejoindre les arrêts et connectée au réseau MD principal (Voie verte).
- > *Urbanisation* : Accompagnement de la densification de la zone d'activités par une offre TP et des cheminements MD de attractifs à qualité paysagère visant à réduire les effets de coupure des réseaux ferroviaires et routiers.
- > *Sécurité* : Aménagement modérateur du trafic TIM au profit de conditions améliorées aux arrêts TP et notamment la résolution du point noir au giratoire des Crêts par un traitement soigné de la gestion des différents flux.
- > *Environnement* : Valorisation multimodale avec un objectif de report modal des usagers TIM actuels et futurs vers l'alternative TP ou MD.

## REALISATION

**État actuel de la planification** : 1 - étude préliminaire

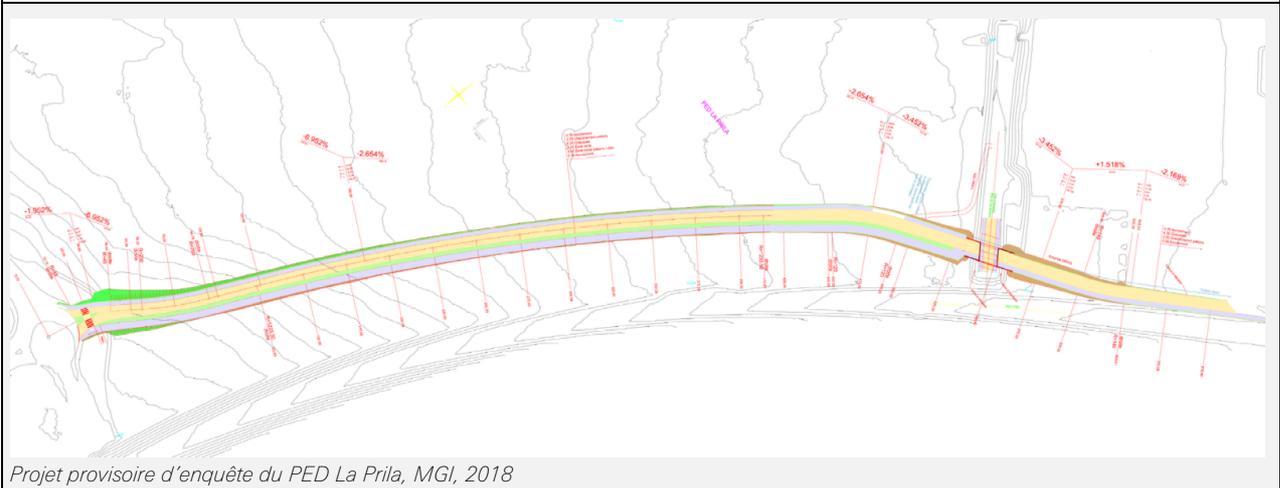
### Étapes ultérieures :

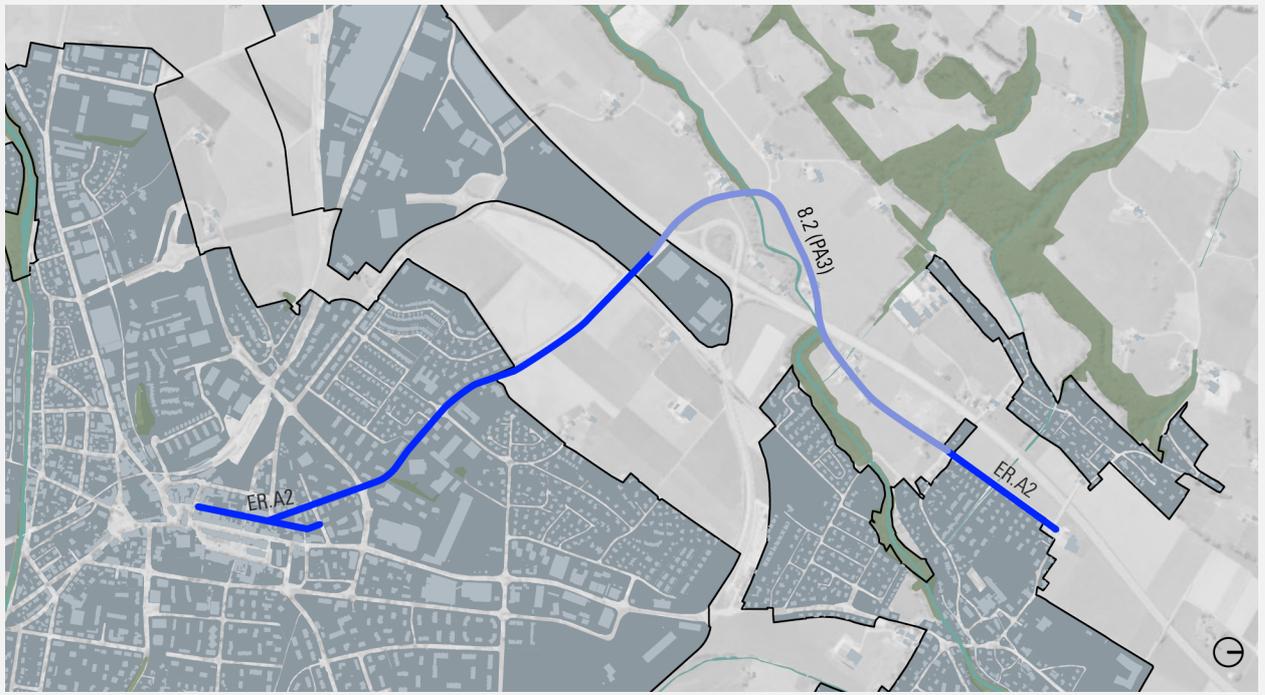
- > Remise de l'avant-projet : 2022-2024
- > Début des travaux : 2024-2027
- > Mise en service : 2024-2029

**Responsabilité et acteurs impliqués** : Bulle - PAD Prila - PAD Les Combes

**Clé de répartition du financement** : Mobul

**Etat « prêt à être réalisé et financé »** : 1



MESURE ER.A2	LIAISON MULTIMODALE SUR LA RUE DE LA LECHERE ENTRE LA RUE DE LA SIONGE (Y.C.) ET LA ROUTE DES MONTS A RIAZ	
Catégorie de mesure : Valorisation / sécurisation de l'espace routier Sous-catégorie : Tronçon routier	Priorité : A	
Territoire(s) concerné(s) : Bulle / Riaz	Coûts : CHF d'ici juin 2021.-	
DESCRIPTION		
<p>Réaménagement multimodal visant à valoriser la MD et à modérer les TIM sur l'ensemble du tracé, découpé en trois séquences décrites ci-dessous. La continuité des cheminements MD doit être garantie entre ces séquences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Tronçon sur Bulle : un MEP est en cours pour le secteur urbanisé (MEP Sionge Toula Léchère) afin de dégager des propositions en termes d'espaces publics, usages, gabarits, plantations, etc. Sa vision engage une requalification complète de l'espace public des rues de la Sionge et de la Léchère visant à créer et mettre en réseau des lieux de vie et de rencontre de qualité pour les habitants. Aménagement d'un cheminement paysager MD de 3 m de large et d'éléments de modération TIM sur le tronçon non-urbanisé de la rue de la Léchère ;</li> <li>&gt; Tronçon central : mesure 8.2 - aménagement de la route de la Sionge entre Bulle et Riaz - code ARE [2125.3.033] - du PA3 qui prévoit des cheminements MD sûrs et confortables de 3 m de large. Une qualité paysagère sera également recherchée dans l'aménagement de ce tronçon.</li> <li>&gt; Tronçon sur Riaz : modération routière et aménagement d'un cheminement MD continu de 3 m de large.</li> </ul> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b></p> <p>Mesure(s) du PA1 en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>8 (B, non cofinancée par la Confédération) - réaménagement de la rue de la Léchère</li> <li>20b (A, non cofinancée car "les objectifs ont été atteints") - amélioration prioritaire des liaisons intercommunales</li> <li>22c (B) - amélioration secondaire des liaisons MD communales : route de la Sionge</li> <li>22d (B) - amélioration secondaire des liaisons MD communales : Mosseires - Longeraie</li> </ul> <p>Mesure(s) du PA3 en relation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>[2125.3.033] - 8.2 (A) - aménagement de la route de la Sionge entre Bulle et Riaz</li> </ul> <p>Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ER.A1</li> </ul> <p><b>Impact sur l'environnement :</b> Pas de conflit.</p>		
		

## OPPORTUNITE ET UTILITE

### Opportunité

Besoin d'action :

- > Poursuivre la réduction du TIM
- > Densifier le réseau MD

### Utilité

- > *Transports* : Séquence sur Bulle : réponse aux besoins des différents usagers avec une requalification cohérente avec les régimes de vitesse, les liaisons MD, et l'accessibilité TIM au centre-ville. Séquences sur Riaz : itinéraire MD alternatif sécurisé et continu pour relier les deux Communes.
- > *Urbanisation* : affirmation de l'identité de ces axes par des connexions cohérentes et des espaces publics attractifs de proximité.
- > *Sécurité* : Séquence sur Bulle : pacification du trafic au profit de la cohabitation des différents usagers, notamment des écoliers de l'école de la Léchère à proximité. Séquences sur Riaz : sécurisation d'un itinéraire MD alternatif
- > *Environnement* : Amélioration de la part modale MD par l'invitation au déplacement de proximité en milieu pacifié dans le secteur urbanisé et en offrant une alternative MD attractive pour relier Bulle à Riaz.

## REALISATION

**État actuel de la planification** : 1 - étude préliminaire

**Étapes ultérieures** :

- > Remise de l'avant-projet : 2022-2026
- > Début des travaux : 2024-2027
- > Mise en service : 2024-2029

**Responsabilité et acteurs impliqués** : Bulle - Riaz

**Clé de répartition du financement** : Mobul

**Etat « prêt à être réalisé et financé »** : 1

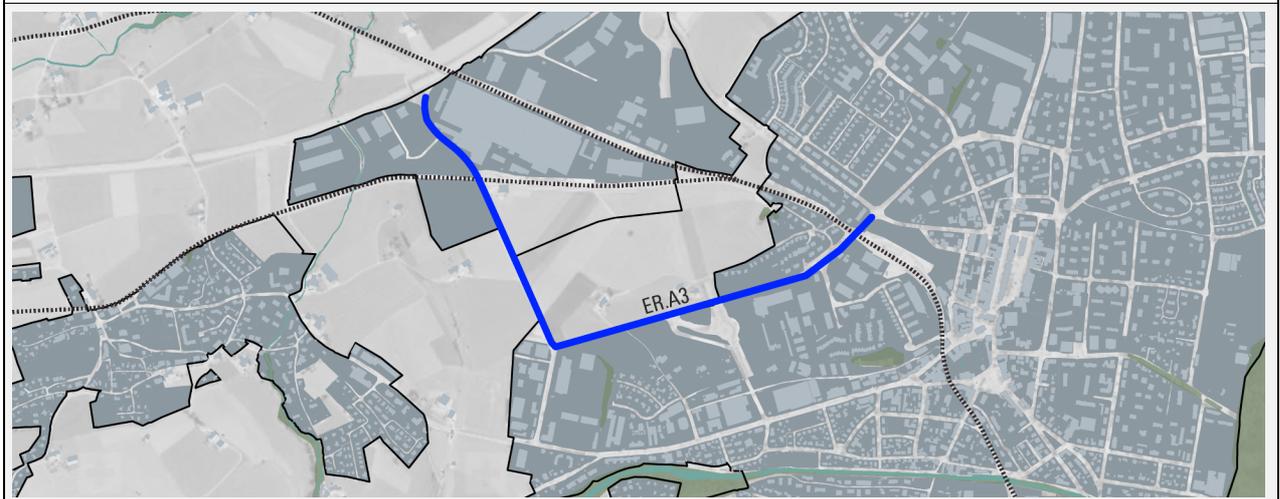


Périmètre de réflexion, MEP Sionge - Toula - Léchère, team+, 2020



Route de la Sionge - étude de variantes de mesures de ralentissement et de mobilité douce, Riaz, Engler Ingénieurs SA, 2018

MESURE ER.A3	LIAISON MULTIMODALE SUR L'AXE PALA - SOUS-CRETS ENTRE LE GIRATOIRE DES CRETS ET LA ZI PLANCHY	
Catégorie de mesure : Valorisation / sécurisation de l'espace routier Sous-catégorie : Tronçon routier	Priorité : A	
Territoire(s) concerné(s) : Bulle / Vuadens	Coûts : CHF d'ici juin 2021.-	
DESCRIPTION		
<p>Cette mesure regroupe les mesures 3.1 et 6.6, partiellement 3.2 et 6.7 ainsi que la mesure 3.3 du PA3, reprises et actualisées dans le contexte du PA4. Celle-ci est découpée en deux séquences décrites ci-dessous. La continuité des cheminements MD doit être assurée entre les deux.</p> <p>Tronçon Planchy - Sous-Crêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aménagement du chemin Sous-Crêt / rue de l'Industrie pour assurer la circulation des bus et des TIM en relation avec le développement de Planchy sud ;</li> <li>&gt; Aménagement d'un cheminement MD mixte qualitatif de 3 m de large à l'est de la chaussée, en site propre continu, pour relier l'arrêt de bus "Bulle, Industrie" au passage sous-voie mentionné ci-dessous ;</li> <li>&gt; Création d'un passage sous-voies adapté aux bus urbains et à la MD sous les voies ferroviaires à Planchy ;</li> <li>&gt; Aménagement d'un site propre MD mixte de 3 m de large à haute qualité paysagère entre le passage sous-voies et la route de la Pâla (giratoire réaménagé en 2021) ;</li> <li>&gt; Tronçon Sous-Crêt - giratoire des Crêts :</li> <li>&gt; Aménagement de voies bus et de systèmes de priorisation des bus aux carrefours ;</li> <li>&gt; Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Montcalia (carrefour à feux, voies bus, système de priorisation des bus) ;</li> <li>&gt; Amélioration de la continuité des trottoirs (2.25 m au minimum) de part et d'autre de la chaussée ;</li> <li>&gt; Aménagement de bandes cyclables (1.8 m au minimum) dans les deux directions ;</li> <li>&gt; Création et amélioration de traversées piétonnes sécurisées ;</li> </ul> <p>Remarque : l'aménagement constructif des arrêts de bus est à intégrer à la mesure TP.A2.3 par souci de cohérence et de lisibilité des mesures.</p> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b></p> <p>Mesure(s) du PA1 en relation : 21b (B, non cofinancée par la Confédération) - amélioration prioritaire des liaisons MD vers la ZA de Planchy</p> <p>Mesure(s) du PA3 en relation : [2125.3.011] - 3.1 (A, décalée en C par la Confédération) - aménagement du chemin Sous-Crêt pour assurer la circulation des bus de la ligne 3 [2125.3.012] - 3.2 (A, décalée en C par la Confédération) - aménagement de la partie cantonale de la route de la Pâla [2125.3.013] - 3.3 (A, décalée en B par la Confédération) - aménagement multimodal de la partie communale de la route de la Pâla [2125.3.016] - 4.1 (A) - aménagement de l'interface de la nouvelle gare de Bulle [2125.3.022] - 6.3 (A) - création de la Voie verte (3 branches) [2125.3.025] - 6.6 (A, décalée en B par la Confédération) - création d'une liaison de mobilité douce entre la route de la Pâla et la ZI Planchy [2125.3.026] - 6.7 (A) - aménagement de la partie cantonale de la route de la Pâla, au</p> <p>Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : MD.A1 / MD.B1.1 / TP.A2.3</p> <p><b>Impact sur l'environnement :</b> Pas de conflit.</p>		



**OPPORTUNITE ET UTILITE**

**Opportunité**

Besoin d'action :

- > Améliorer et compléter le réseau TP urbain pour desservir les futurs quartiers à haute densité
- > Densifier le réseau MD

**Utilité**

- > *Transports* : accompagner le développement de tout le secteur (Planchy, Arsenal, Pâla, Montcalia) avec une offre TP performante et des cheminements MD attractifs et sûrs en maintenant la fonctionnalité TIM de l'accrochage à la H189 dans le respect de la hiérarchie du réseau.
- > *Urbanisation* : requalification de l'espace public dans une zone en fort développement, de manière à favoriser la cohabitation et créer des dépendances relationnelles et rationnelles de proximité.
- > *Sécurité* : amélioration de la gestion des flux dans le giratoire d'accrochage à la H189 et sécurisation des cheminements MD notamment pour la nouvelle école de la Pâla.
- > *Environnement* : normalisation des déplacements alternatifs au TIM dans un secteur mixte à forte densification.

**REALISATION**

État actuel de la planification : 1 - étude préliminaire

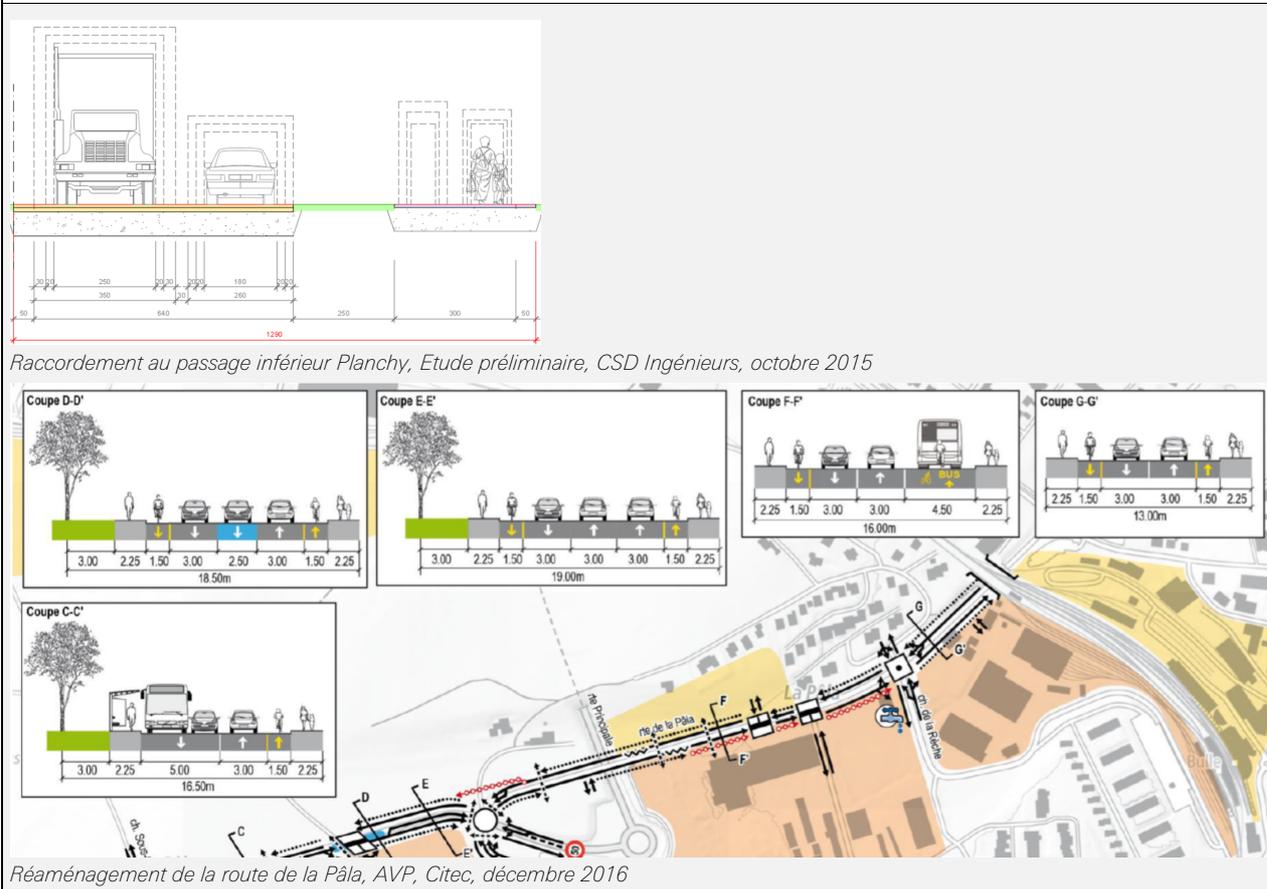
**Étapes ultérieures :**

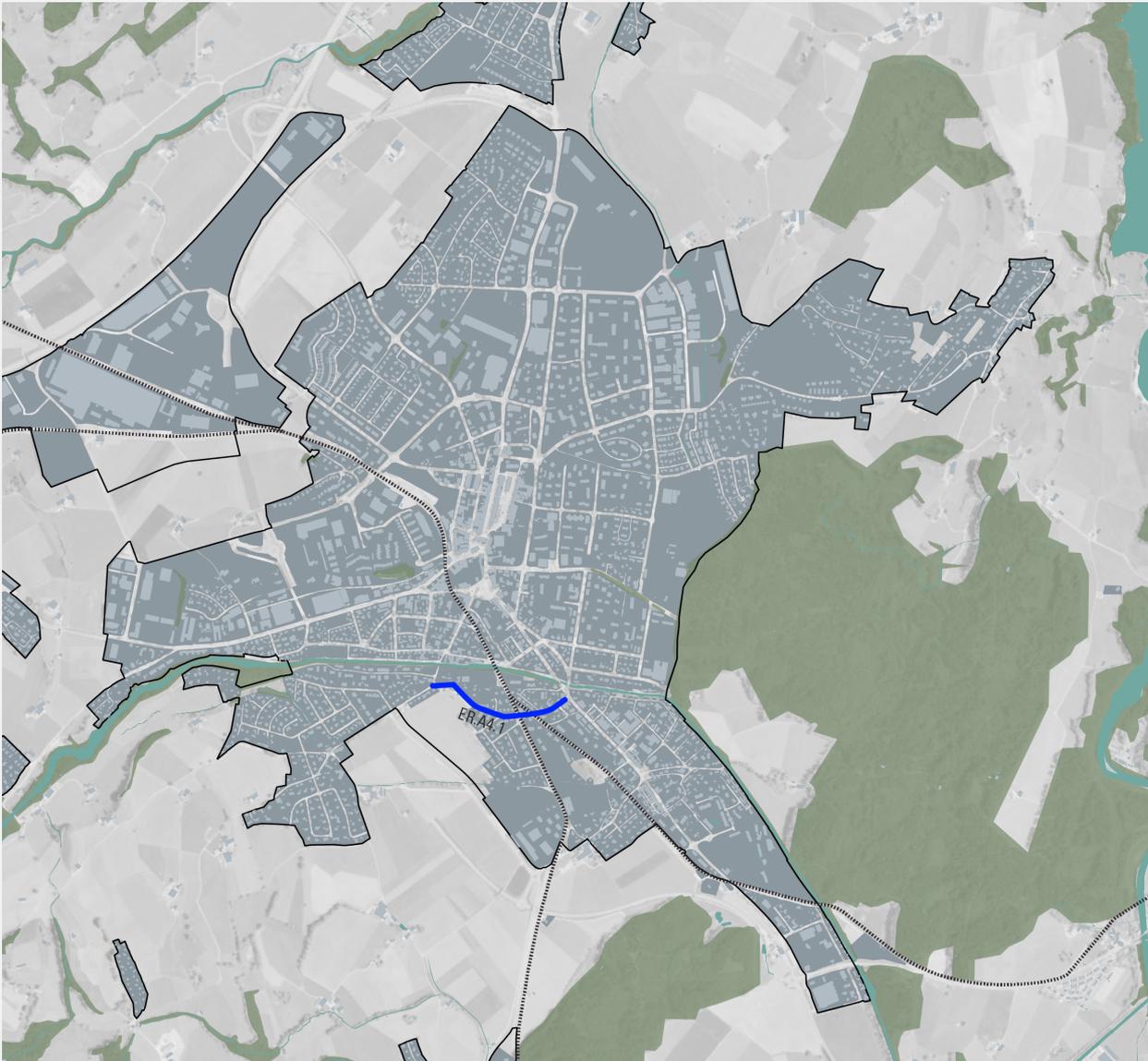
- > Remise de l'avant-projet : 2022-2026
- > Début des travaux : 2024-2027
- > Mise en service : 2024-2029

Responsabilité et acteurs impliqués : Bulle, Canton FR (tronçon cantonal)

Clé de répartition du financement : Canton / Mobul

Etat « prêt à être réalisé et financé » : 1

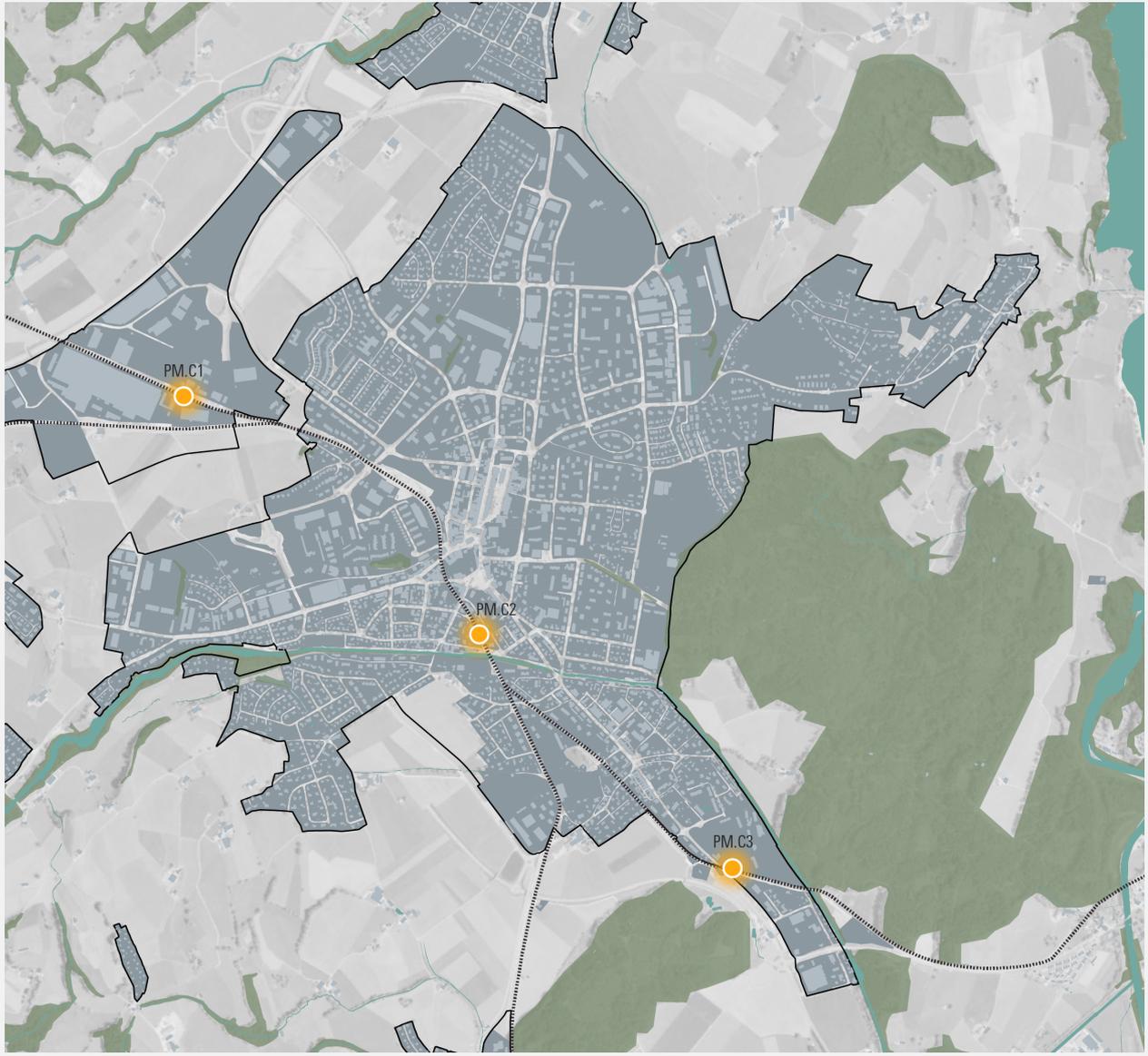


<b>PAQUET ER.A4</b>	<b>PAQUET DE MESURES BENEFICIANT DE CONTRIBUTIONS FEDERALES FORFAITAIRES, CATEGORIE VALORISATION DE L'ESPACE ROUTIER</b>	
Coûts : CHF <i>somme des mesures partielles (d'ici juin 2021).</i> -	<b>Priorité : A</b>	
<b>DESCRIPTION</b>		
<p>Ce paquet participe à l'amélioration qualitative des espaces publics et à la réduction du TIM par le réaménagement de tronçons routiers favorisant la cohabitation des usagers avec l'exigence de prioriser les intérêts MD et TP.</p>		
		

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
		<i>[mios CHF]</i>	
ER.A4.1	Valorisation multimodale de la route des Roseires entre le Pont de l'Harmonie et la rue de l'Ancien-Comté	<i>juin21</i>	Modération du tronçon pour renforcer le concept d'accessibilité du réseau routier et pacifier les quartiers au nord de la Trême en coupant le trafic de transit ; Requalification de la route des Roseires / rue du Joli-Site en modérant les TIM au profit de la sécurisation et de l'amélioration du confort des cheminements MD et d'une qualité paysagère élevée.

<b>PAQUET ER.B1</b>	<b>PAQUET DE MESURES BENEFICIANT DE CONTRIBUTIONS FEDERALES FORFAITAIRES, CATEGORIE VALORISATION DE L'ESPACE ROUTIER</b>	
Coûts : CHF <i>sommes des mesures partielles (d'ici juin 2021).</i> -	<b>Priorité : B</b>	
<b>DESCRIPTION</b>		
<p>Ce paquet participe à l'amélioration qualitative des espaces publics et à la réduction du TIM par le réaménagement de tronçons routiers favorisant la cohabitation des usagers avec l'exigence de prioriser les intérêts MD et TP.</p>		
		

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
ER.B1.1	Valorisation multimodale de la route de Morlon entre ses intersections avec la rue de Corbières et la route du Verdel	<i>[mios CHF]</i> <i>juin21</i>	Requalification du tronçon en continuité des tronçons planifiés dans le cadre du PA3 (mesure 9.2 - accessibilité aux quartiers est et contrôle d'accès) afin de soulager le centre-ville en favorisant une accessibilité TIM via la route de Fribourg comme voulu dans la hiérarchie du réseau planifiée. Aménagement d'un contrôle d'accès TIM pour favoriser les TP et MD et diminuer les nuisances sonores dans le quartier.

PAQUET PM.C	MESURES A LONG TERME, CATEGORIE PLATEFORMES MULTIMODALES
Coûts : -	Priorité : C
DESCRIPTION	
<p>Cet ensemble de mesures intègre la vision à long terme du tram-train gruérien avec des haltes régulières du réseau ferroviaire régional, proposant la valorisation et le développement de ces dernières en véritables plateformes multimodales du système de transport de l'agglomération. L'état d'avancement des discussions liées à la réalisation de ces haltes n'est pas suffisamment avancé pour les inscrire de manière formelle (horizon A ou B) dans cette génération.</p>	
	

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
		<i>[mios CHF]</i>	
PM.C1	Création d'un hub mobilité à Planchy	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création d'une interface de transport fonctionnelle et multimodale à Planchy visant une qualité paysagère élevée ;</li> <li>&gt; Connexions qualitatives entre l'espace gare et les réseaux MD et TP alentours.</li> </ul>
PM.C2	Valorisation de la future halte entre Bulle et la Tour-de-Trême à proximité du PAD Les Buissons	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Améliorations paysagères et des équipements favorables à une qualité de séjour élevée et pratiques à l'usage (stationnement vélos, indications aux usagers, cheminements confortables) ;</li> <li>&gt; Connexions MD à la halte directes et accessibles pour tous, de part et d'autre de la halte avec les rues Pierre-Sciobéret et du Moléson.</li> </ul>
PM.C3	Valorisation de la halte réaménagée à la hauteur du PAD La Parqueterie	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aménagement d'un espace attrayant à haute qualité fonctionnelle et paysagère par le développement d'une signalétique claire pour les flux MD, la création de stationnement vélo de haute qualité et la caractérisation d'une identité pour cet espace ;</li> <li>&gt; Connexions qualitatives entre l'espace gare et le maillage MD alentour : PAD La Parqueterie, route de l'Intyamon, chemin de Sautau et Impasse de la Halte.</li> </ul>

<b>MESURE MD.A1</b>	<b>AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE AU SUD DES VOIES FERREES ENTRE LE CHEMIN DE PLANCHY ET LA RUE DE L'EGLISE A VUADENS</b>	
Catégorie de mesure : Mobilité douce Sous-catégorie : -	<b>Priorité : A</b>	
Territoire(s) concerné(s) : Bulle / Vuadens	Coûts : CHF d'ici juin 2021.-	
<b>DESCRIPTION</b>		

La mesure correspond en partie à une demande complémentaire en lien avec la mesure 6.3 du PA3 : l'estimation des coûts réalisée dans le cadre du PA3 se révèle insuffisante pour réaliser l'ensemble du tracé planifié en raison de surcoûts, notamment aux deux passages sous-voies à Taillemau et Planchy. De plus, le tronçon compris entre le PAD Planchy sud et le PI Taillemau est à la charge du PAD Planchy sud.

Cette mesure comprend :

- > Aménagement du tronçon sud de la Voie verte (voies mixtes de 4 m de large) entre le chemin de Planchy (Espace Gruyère) et le PI Taillemau en passant par la gare de Bulle ;
- > Réalisation d'une passerelle au sud des voies ferrées au-dessus de la route de la Pâla ;
- > Aménagement d'une connexion MD (site propre mixte de 3 m de large) entre la Voie verte et le chemin Sous-Crêt à l'ouest du PAD Planchy sud ;
- > Réalisation d'une passerelle le long des voies ferrées au-dessus du PI Planchy ;
- > Aménagement de la Voie verte (voie mixte de 4 m de large) entre le PAD Planchy sud et Vuadens ;
- > Aménagement d'un trottoir (1.70 m) le long de la route des Colombettes jusqu'à son intersection avec la route de l'Adrey.

**Lien avec d'autres mesures :**

Mesure(s) du PA1 en relation :

- 21c (B, non cofinancée par la Confédération) - amélioration prioritaire des liaisons MD vers la ZA de Planchy

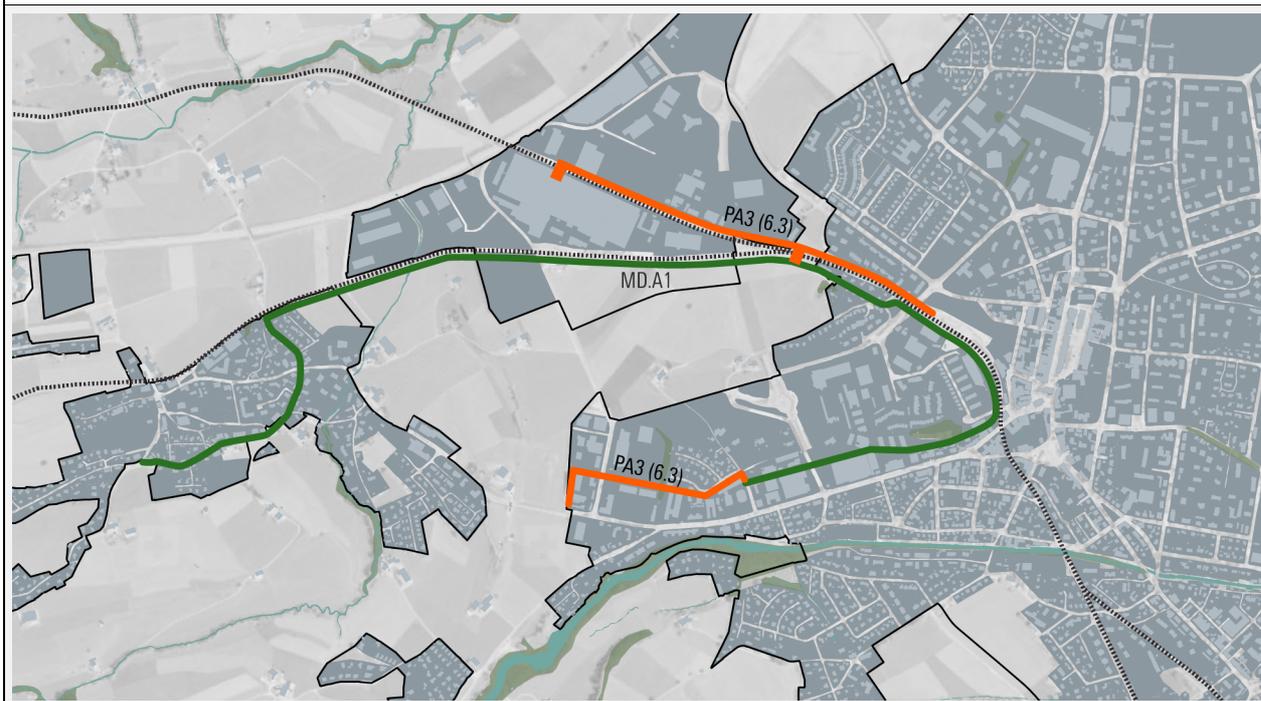
Mesure(s) du PA3 en relation :

- [2125.3.011] - 3.1 (décalée en C) - aménagement du chemin Sous-Crêt pour assurer la circulation des bus de la ligne 3
- [2125.3.017] - 4.2 (A) - création de deux vélostations et de stationnements vélos à la gare de Bulle
- [2125.3.022] - 6.3 (A) - création de la Voie verte
- [2125.3.025] - 6.6 (décalée en B) - création d'une liaison de mobilité douce entre la route de la Pâla et la ZI Planchy
- [2125.3.027] - 7.1 (A) - création d'une liaison MD entre la rue de Vevey et la rue du Moulin

Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) :

- ER.A3 / MD.B1.1 / TP.A2.3

**Impact sur l'environnement :** Pas de conflit.



## OPPORTUNITE ET UTILITE

### Opportunité

Besoin d'action :

- > Densifier le réseau MD
- > Poursuivre la réduction du TIM

### Utilité

- > *Transports* : voie rapide continue et attractive (directe, confortable, sécuritaire) reliant Vuadens au centre de Bulle
- > *Urbanisation* : liaison paysagère connectant Vuadens et Bulle à la zone d'activité de Planchy
- > *Sécurité* : liaison sécuritaire et alternative à la route orientée trafic entre Vuadens et Bulle
- > *Environnement* : liaison qualitative et directe favorisant le report modal par une offre concurrentielle au TIM

## REALISATION

**État actuel de la planification** : 1 - avant-projet

**Étapes ultérieures** :

- > Remise de l'avant-projet : 2022-2024
- > Début des travaux : 2024-2026
- > Mise en service : 2024-2028

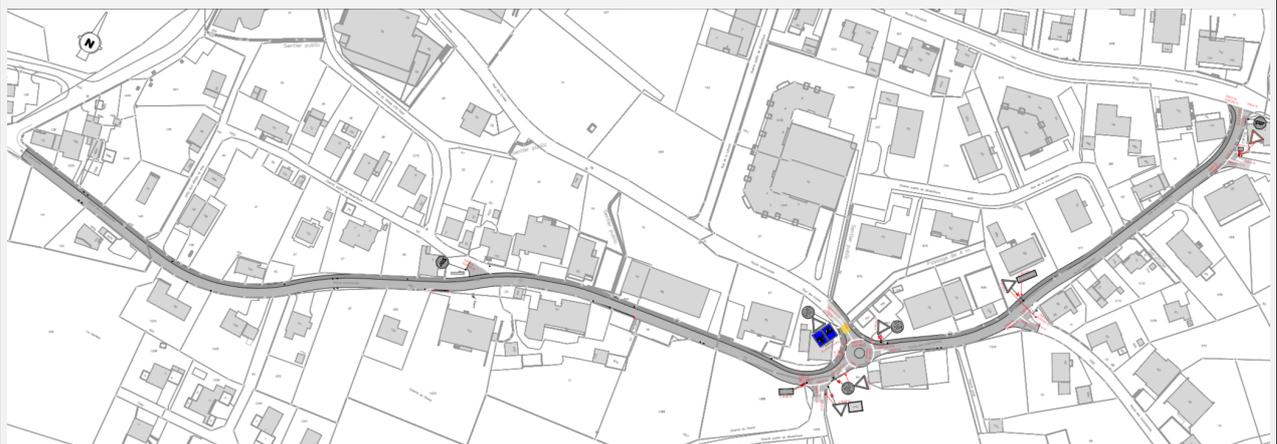
**Responsabilité et acteurs impliqués** : Bulle - Vuadens - PAD Planchy sud

**Clé de répartition du financement** : Mobul / Canton PAD / Planchy sud

**Etat « prêt à être réalisé et financé »** : 1



Extrait du Plan directeur des mobilités douces, Bulle, team+, 2018



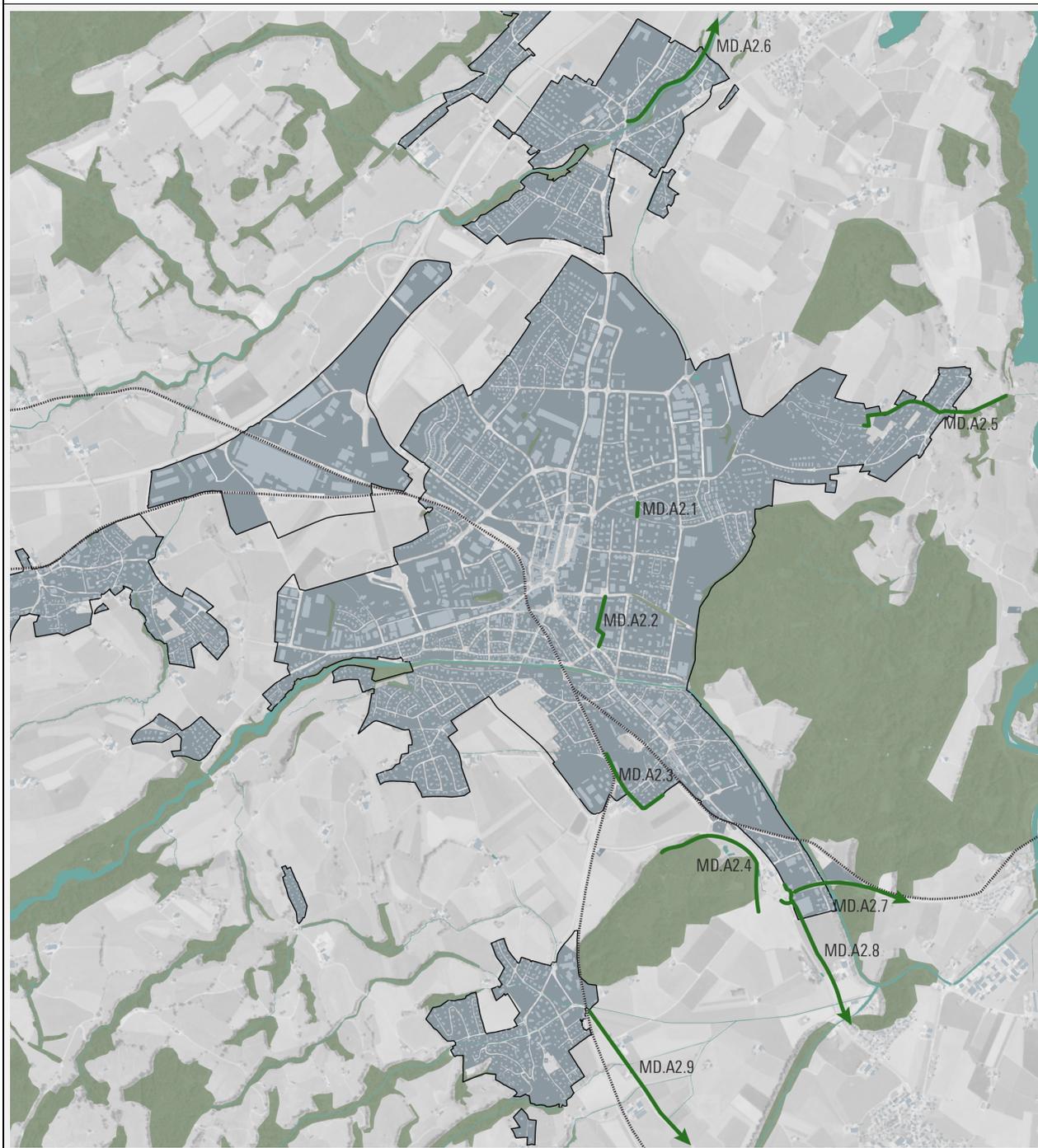
Assainissement de la route des Collombettes, Vuadens, CSDIngénieurs, 2019

<p><b>PAQUET MD.A2</b></p>	<p><b>PAQUET DE MESURES BENEFICIANT DE CONTRIBUTIONS FEDERALES FORFAITAIRES, CATEGORIE MOBILITE DOUCE</b></p>
----------------------------	---

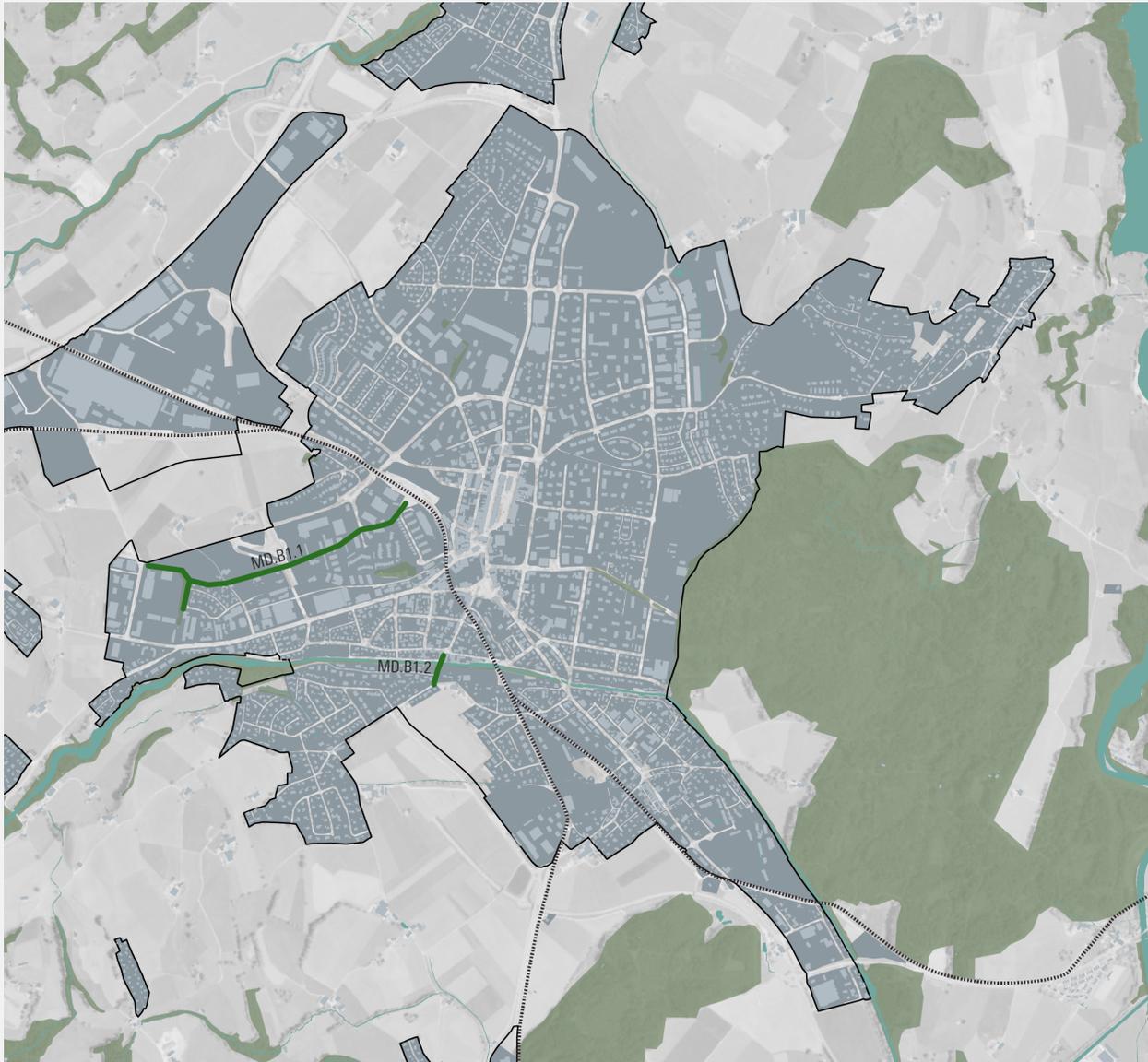
<p>Coûts : CHF <i>sommes des mesures partielles (d'ici juin 2021).</i>-</p>	<p><b>Priorité : A</b></p>
---	----------------------------

<p style="text-align: right;"><b>DESCRIPTION</b></p>
--

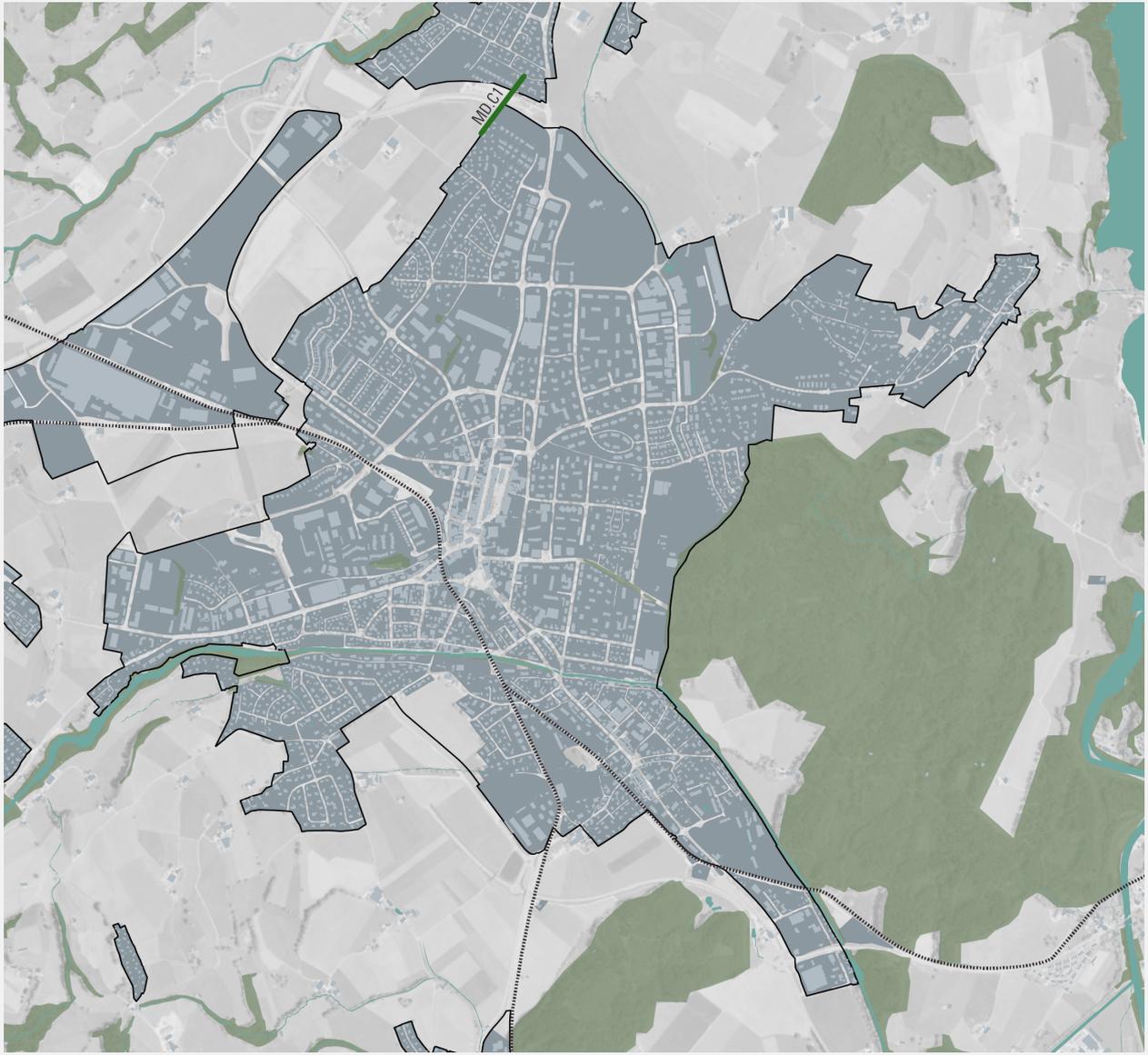
Cet ensemble de mesures contribue à la vision MD du projet en développant des perméabilités, améliorant la continuité et la sécurité de certaines liaisons et en déployant des itinéraires alternatifs aux routes orientées trafic, notamment pour les connexions avec l'extérieur de l'agglomération. Les mesures partielles 1 à 5 participent au développement du maillage du réseau MD interne à l'agglomération, tandis que les mesures partielles 6 à 9 sont des liaisons rapides et sécurisées vers les territoires attenants.



MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
		<i>[mias CHF]</i>	
MD.A2.1	Liaison MD à travers le quartier entre le chemin de Pré-Vert et la rue de la Berra	<i>juin21</i>	Aménagement d'une perméabilité MD en site propre de 3 m de large à valeur paysagère pour connecter le chemin de Pré-Vert à la rue de la Berra. Cette liaison amène une continuité sur un axe important d'agglomération Berra - Crobières - Terraillet et densifie localement le maillage du réseau MD.
MD.A2.2	Perméabilité MD entre le chemin de Bouleyres et la rue du Vieux-Pont	<i>juin21</i>	Aménagement d'une perméabilité MD de 3 m de large à travers le quartier entre l'intersection rue du Vieux-Pont / rue du Russalet et le chemin de Bouleyres afin de densifier le réseau MD, de réduire l'effet de coupure de l'urbanisation et de valoriser l'accessibilité à la Trême. Cette liaison en site propre est également un itinéraire alternatif à la rue de Gruyère et sécurisé pour les écoliers de l'école de la Condémine.
MD.A2.3	Liaison MD à l'est des voies ferrées entre la rue de la Colline et le chemin de Sautau	<i>juin21</i>	Création d'un cheminement en site propre à l'est des voies ferrées entre le chemin des Cigognes et le chemin de la Rochetta, avec une amélioration dans sa continuité de la traversée de la rue Pierre-Nicolas-Chenau, puis une connexion au tronçon existant du chemin de Sautau à l'arrière du quartier. Cette liaison complète l'axe structurant d'agglomération Trême - Sautau et contribue également localement au maillage du réseau MD.
MD.A2.4	Liaison MD le long du bois de Sautaux	<i>juin21</i>	Mise en place d'un revêtement sur le chemin existant pour valoriser l'itinéraire alternatif de liaison entre Le Pâquier et la Tour de Trême. Cette liaison réduit l'effet de coupure de la route de contournement (accroche à la passerelle MD existante) et valorise l'accessibilité au bois de Sautaux en plus d'être une alternative sécuritaire aux routes orientées trafic entre Le Pâquier et Bulle. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'un accord passé entre le Canton de Fribourg et Mobul concernant les cheminements alternatifs à la H189.
MD.A2.5	Liaison MD entre le chemin du Motélon et le lac de Gruyères	<i>juin21</i>	La création de cette perméabilité MD désenclave le quartier en direction de Morlon et du lac. Le Clos-d'Amont ne nécessite pas d'aménagement lourd particulier en raison du très faible volume de trafic TIM. La mesure prévoit cependant de valoriser le chemin existant qui rejoint la route du Lac en contrebas depuis le village par la mise en place d'un revêtement. Cet itinéraire représente un axe stratégique pour connecter l'agglomération avec son lac.
MD.A2.6	Liaison MD le long de la Sionge entre la rue de la Gruyère et la route du Village (Echarlens)	<i>juin21</i>	Aménagement d'un site propre MD de 3 m de large à haute qualité paysagère le long de la Sionge pour créer une liaison sécuritaire et qualitative entre Riaz et la commune attenante d'Echarlens, alternative à la route de Corbières.
MD.A2.7	Liaison cyclable le long de la route de Pra-Riond entre le giratoire du Cloalet et le giratoire d'entrée à Broc	<i>juin21</i>	Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle continue de 3 m de large pour créer un itinéraire sécurisé, direct et paysager entre le giratoire du Cloalet et le giratoire d'entrée de Broc. Elle permet également aux cycles de rejoindre la Trême par le chemin de Pra-Bosson. Cette liaison relie Broc à la Tour-de-Trême en 10 minutes à vélo proposant ainsi une alternative dans le choix modal des usagers en échange entre Bulle et Broc.
MD.A2.8	Liaison cyclable le long de la route de l'Intyamon entre le giratoire du Cloalet et l'entrée du village d'Epagny (Gruyères)	<i>juin21</i>	Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle continue de 3 m de large pour créer un itinéraire sécurisé, direct et paysager entre le giratoire du Cloalet et Epagny. La mesure comprend également l'amélioration du transit cyclable par le sud du giratoire de la H189 ainsi que la construction de deux passerelles pour franchir le ruisseau de Praz Melley et l'Albeuve.
MD.A2.9	Liaison cyclable le long de la route de Montbarry entre la gare du Pâquier et la route du Moléson (Gruyères)	<i>juin21</i>	Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle continue de 3 m de large pour créer un itinéraire sécurisé, direct et paysager entre la gare du Pâquier et la commune attenante de Gruyères. Etape de l'itinéraire national "Route des lacs", ce tronçon relie Gruyères au Pâquier en 5 minutes à vélo, proposant ainsi une alternative dans le choix modal des usagers en échange entre Mobul et Gruyères.
MD.A2.10	Création de 500 places vélo sur l'agglomération	<i>juin21</i>	Aménagement 500 places supplémentaires pour vélos dans l'espace public de l'ensemble de l'agglomération afin de valoriser le potentiel de déplacement en mobilité douce de l'agglomération compte tenu de la topographie favorable et des distances relativement faibles à parcourir.

<b>PAQUET MD.B1</b>	<b>PAQUET DE MESURES BENEFICIANT DE CONTRIBUTIONS FEDERALES FORFAITAIRES, CATEGORIE MOBILITE DOUCE</b>
Coûts : CHF <i>sommes des mesures partielles (d'ici juin 2021)</i> ,-	<b>Priorité : B</b>
<b>DESCRIPTION</b>	
<p>Ce paquet poursuit la même stratégie de développement du réseau MD que le paquet MD.A2, excepté que son horizon est plus lointain en raison de l'échelonnage des développements urbains planifiés qui correspondent à l'horizon B de cette génération.</p>	
	

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
		<i>[mios CHF]</i>	
MD.B1.1	Aménagement d'une Voie verte centrale entre la gare de Bulle et le PAD Arsenal	<i>juin21</i>	Création d'une branche de la Voie verte entre le PAD Pâla et l'interface de la gare afin d'offrir une liaison continue et attractive qui réduit l'effet de coupure de la route de contournement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aménagement d'une voie mixte continue de 4 m de large à haute qualité paysagère ;</li> <li>&gt; Réalisation d'une passerelle MD pour franchir la H189 et la route des Usiniers (y.c. connexion à celle-ci).</li> </ul>
MD.B1.2	Passerelle au-dessus de la Trême à côté du pont de l'Harmonie	<i>juin21</i>	Réalisation d'une passerelle de 3 m de large au-dessus de la Trême, à côté du pont de l'Harmonie existant dont le gabarit ne suffit pas à offrir un cheminement satisfaisant, afin d'offrir une liaison en site propre sécuritaire pour la MD en direction du centre ville ; gestion également de part et d'autre de la réinsertion des cycles.

PAQUET MD.C	MESURE A LONG TERME, CATEGORIE MOBILITE DOUCE	
Coûts : -	Priorité : C	
DESCRIPTION		
<p>L'état d'avancement de cette mesure et le contexte politico-économique de l'agglomération ne permet pas d'inscrire cette mesure de manière formelle (horizon A ou B) dans cette génération. Elle s'inscrit ainsi à long terme afin d'annoncer la volonté de l'agglomération de poursuivre l'amélioration des liaisons intercommunales.</p>		
		

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
		<i>[mios CHF]</i>	
MD.C1	Création d'une passerelle au-dessus de la H189 entre Bulle et Riaz	-	Réalisation d'une passerelle de franchissement de la H189 pour réduire la césure de cette infrastructure routière et créer une liaison directe et attractive entre les communes de Bulle et de Riaz.

<b>MESURE TP.A1</b>	<b>ELECTRIFICATION DES TERMINUS DU RESEAU TP URBAIN</b>	
Catégorie de mesure : Bus / infrastructures des TP Sous-catégorie : Systèmes alternatifs à propulsion électrique	<b>Priorité : A</b>	
Territoire(s) concerné(s) : Bulle / Riaz / Vuadens / Morlon	Coûts : CHF <i>d'ici juin 2021</i> .-	
<b>DESCRIPTION</b>		
<p>Electification des 8 terminus du réseau urbain. Une étude est en cours afin de déterminer le système utilisé, les aménagements nécessaires, les coûts d'investissement et d'exploitation des lignes, le délai de mise en œuvre possible, etc. Ainsi, ces informations seront mises à jour d'ici à l'été 2021, une fois les résultats de l'étude connus.</p> <p><b>Lien avec d'autres mesures :</b></p> <p>Mesure(s) du PA1 en relation : -</p> <p>Mesure(s) du PA3 en relation : -</p> <p>Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : TP.A2.3</p> <p><b>Impact sur l'environnement :</b> Pas de conflit.</p>		

**OPPORTUNITE ET UTILITE**
**Opportunité**

Besoin d'action :

- > Améliorer et compléter le réseau TP urbain pour desservir les futurs quartiers à haute densité

**Utilité**

- > *Transports* : amélioration potentielle des coûts d'exploitation à long terme et amélioration de l'attractivité du réseau par une image rationnelle et durable
- > *Urbanisation* : -
- > *Sécurité* : -
- > *Environnement* : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores grâce à la technologie électrique et gain d'attractivité pour le report modal en faveur d'une technologie durable

**REALISATION**
**État actuel de la planification** : 1 - étude préliminaire

**Étapes ultérieures** :

- > Remise de l'avant-projet : 2022-2026
- > Début des travaux : 2024-2027
- > Mise en service : 2024-2029

**Responsabilité et acteurs impliqués** : Mobul, TPF

**Clé de répartition du financement** : Mobul

**Etat « prêt à être réalisé et financé »** : 1


Exemple de station de recharge rapide de Furrer+Frey, Scania (© photo : www.scania.com), 2020

<p><b>PAQUET TP.A2</b></p>	<p><b>PAQUET DE MESURES BENEFICIANT DE CONTRIBUTIONS FEDERALES FORFAITAIRES, CATEGORIE VALORISATION D'ARRETS DE BUS</b></p>	
<p>Coûts : CHF <i>sommes des mesures partielles (d'ici juin 2021).</i>-</p>	<p><b>Priorité : A</b></p>	
<p style="text-align: right;"><b>DESCRIPTION</b></p>		
<p>Ce paquet participe au développement général du réseau TP urbain tel que présenté dans sa stratégie sectorielle. Sa densification requiert d'adapter certains tronçons routiers et d'aménager de nouveaux arrêts. Afin de favoriser le report modal et d'encourager l'utilisation du réseau TP, il s'agit de valoriser le système en général par un traitement qualitatif des arrêts et d'améliorer leur accessibilité et leur commodité. Les mesures partielles 1 et 2 concernent des aménagements routiers nécessaires au passage des bus urbains, les 3 et 4 portent sur l'aménagement des arrêts de bus et les 5 et 6 améliorent l'accessibilité MD aux arrêts.</p>		
<p>The map displays the TP.A2 network in a grey-toned urban area. It features several red dots representing bus stops, many labeled 'TP.A2.3'. Red lines and arrows indicate specific measures: TP.A2.1 (a red arrow pointing to a road segment), TP.A2.2 (a red line along a road segment), TP.A2.3 (multiple red dots at various locations), TP.A2.4 (a red arrow pointing to a road segment), TP.A2.5 (a red arrow pointing to a road segment), and TP.A2.6 (a red arrow pointing to a road segment). The map also shows green areas representing parks or forests and blue areas representing water bodies.</p>		

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
		<i>[mios CHF]</i>	
TP.A2.1	Adaptation de la rue Pierre-Alex à la circulation du réseau TP urbain	<i>juin21</i>	Aménagement adapté au passage des bus urbains sur l'axe rue de Vuippens / rue Pierre-Alex : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Interventions ponctuelles pour garantir l'avancement des bus (élargissement pour croisement, suppression stationnement, interventions paysagères) ;</li> <li>&gt; Réaménagement de l'intersection entre les deux rues (à la hauteur de la coop actuelle) en faveur des MD et adaptée aux bus seulement (trafic TIM interdit).</li> </ul>
TP.A2.2	Adaptation de la route du Lac à la circulation du bus urbain entre l'arrêt "Morlon, Eglise" et la presqu'île	<i>juin21</i>	Aménagements ponctuels nécessaires au passage du bus urbain de la ligne 2 entre le village et la presqu'île ; élargissements ponctuels de la chaussée, aménagement de places d'évitement et de la place de rebroussement en fin de ligne.
TP.A2.3	Aménagement définitif (chaussée et quais) des arrêts du réseau TP urbain	<i>juin21</i>	Cette mesure consiste en l'aménagement constructif définitif des arrêts et terminus du réseau urbain à l'horizon PA4. Les équipements, tels que la signalétique aux usagers, les abribus ou encore les supports à vélo sont compris dans la mesure TP.A2.4. Cela permettra d'améliorer qualitativement l'accessibilité MD aux arrêts et d'y apporter une qualité paysagère élevée. Au total, cela concerne 14 arrêts répartis sur les axes suivants : Planchy nord - Les Combes (4 arrêts) / Pâla - Planchy sud (3 arrêts) / Bouleyres (3 arrêts) / Terraillet (3 arrêts) / Morlon lac (1 arrêt). Les arrêts de bus intermédiaires sont de préférence sur chaussée et mutualisés. Les terminus sont aménagés en-dehors de la chaussée de manière à être fonctionnels, commodes d'usage et bien intégrés dans le milieu urbain environnant. Cette mesure sera naturellement coordonnée avec la mesure TP.A1 concernant l'électrification du réseau.
TP.A2.4	Harmonisation et valorisation des arrêts du réseau TP urbain	<i>juin21</i>	Harmonisation de l'aménagement des arrêts urbains par la pose d'abribus de 6 m, l'installation de supports à vélos (~ 5 supports) et un traitement paysager de qualité visant à leur donner une identité, favoriser la qualité de séjour et optimiser leur commodité.
TP.A2.5	Liaison d'accessibilité MD à la gare "La Tour Village" à l'est des voies ferrées depuis la rue Joli-Site	<i>juin21</i>	La vocation première de cette liaison est d'améliorer l'accessibilité MD à la gare de la Tour-de-Trême. Cette mesure consiste à créer un cheminement en site propre de 3 m de large le long des voies ferrées entre la rue Joli-Site et l'arrêt ferroviaire "La Tour Village". Ce cheminement complète également le maillage du réseau MD et améliore la perméabilité entre les quartiers.
TP.A2.6	Chemins MD d'accessibilité à l'arrêt TP "St-Joseph" (ligne 2) entre les rues Dom Hermann et les Agges	<i>juin21</i>	Aménagement d'une perméabilité piétonne entre les rues Dom Hermann et les Agges et vers les villas Chassot-de Figueredo afin d'améliorer l'accessibilité au réseau TP urbain pour les habitants du quartier qui ne bénéficient pas d'une desserte satisfaisante. Les cheminements, larges de 2 m, se connectent à la passerelle au-dessus de la Trême réalisée dans le cadre du PA1 (mesure 19e - amélioration prioritaire des liaisons MD entre les communes et Bulle : Les Granges - rue de Vevey).

